

La lettre

de l'Institut François Mitterrand

Publication trimestrielle

N° 8. Juin 2004

L'Europe de Mitterrand

Hubert Védrine

Avec ce printemps d'élections et d'incertitudes européennes l'action européenne résolue de François Mitterrand offre un contraste saisissant. Et l'efficacité du trio Mitterrand-Kohl-Delors inspire une nostalgie certaine. Ce numéro de la *Lettre* contient de nombreux et intéressants témoignages sur les convictions européennes précoces de François Mitterrand sur son action en tant que Premier secrétaire du Parti socialiste et sur son œuvre en tant que Président, surtout de 1984 à 1992, du déblocage de Fontainebleau à la ratification du Traité de Maastricht. Qu'est-ce qui frappe, avec le recul de quelques années, dans sa politique ? D'abord, bien sûr la vision. Il savait où il allait et où il voulait conduire son pays. Ensuite la ténacité. Il lui en avait déjà fallu au sein du Parti socialiste pour imposer sa ligne. Cela n'était rien à côté de celle dont il dut faire preuve au fil des années et des Conseils européens pour surmonter des obstacles toujours renaissants, galvaniser les énergies, avancer. Négocier toujours, à dix, à douze, puis à quinze. Bloquer, rarement, négocier, toujours ; faire une concession, pour en entraîner une autre, des autres. Expliquer, convaincre, persuader. Tous les jours. Et garder le cap.

Son courage aussi. En osant les symboles qui rendaient plus irréversible et mieux admise à chaque étape la réconciliation franco-allemande, condition du reste. Ayons en mémoire les grands gestes symboliques et fondateurs accomplis depuis une quarantaine d'années, de Reims à Verdun en passant par les Champs Élysées et Maastricht, osés alors que les opinions n'étaient pas tout à fait prêtes et devaient encore être convaincues, et qui ont préparé le bel accomplissement de ce 6 juin 2004.

En affrontant tel ou tel de ses pairs et pas uniquement Mrs Thatcher. En osant le référendum qui

protégeait le Traité de Maastricht d'un retournement ultérieur d'opinion.

Vision, ténacité, courage. Mais j'ajouterai à ce triptyque que François Mitterrand n'a jamais opposé le projet européen et la France. Ni dans un sens – : ne pas freiner l'Europe au nom de la France. Ni dans l'autre : ne pas déprécier la France au nom de l'Europe. C'était chez lui charnel – le territoire, les électeurs, les « gens » -, historique – la continuité des siècles -, et politique : il était vigilant sur le maintien de la parité entre les quatre principaux pays au sein de l'Union. Une France forte dans une Europe forte : on le croyait quand il invoquait ces deux termes, car il savait parler avec justesse et émotion de l'une et de l'autre. Espérons que ce fil conducteur et cet esprit d'équilibre n'ont pas été perdus. ■

PS : « Le Monde » a été trop souvent inéquitable avec François Mitterrand pour ne pas relever ce qu'il écrit le 5 juin, sous la plume de Henri de Bresson et Georges Marion, sur la prétendue non invitation, en juin 1994, de Helmut Kohl pour le cinquantième anniversaire de débarquement et objet d'une des multiples polémiques de la fin du second septennat.

« De son temps, Helmut Kohl n'avait pas souhaité participer aux cérémonies commémoratives. En 1984, selon l'hebdomadaire Der Spiegel, l'ancien chancelier chrétien-démocrate avait estimé que ce n'était pas une raison pour le chancelier allemand de faire la fête quand d'autres commémorent leur victoire dans une bataille où des dizaines de milliers d'Allemands ont trouvé la mort ». Dix ans plus tard, en 1994, l'absence du chancelier aux mêmes cérémonies avait soulevé une polémique. Une partie de la presse allemande, notamment Der Spiegel, avait soupçonné François Mitterrand d'avoir tenu l'Allemagne à l'écart. Cette version est aujourd'hui démentie par l'hebdomadaire, dans une version des faits confirmée par l'ancien Chancelier. M. Mitterrand avait fait sonder la chancellerie pour une éventuelle invitation, mais M. Kohl a refusé. « Nous ne voulons pas être invités », avait-il fait savoir.

François Mitterrand, l'européen

Par **JEAN MUSITELLI**

Membre du Conseil d'Etat, porte parole de la
Présidence de la République de 1991 à 1995

L'Europe traverse comme un fil rouge la vie et l'action politique de François Mitterrand. Pendant plus d'un demi-siècle, il en a vécu tous les épisodes, connu tous les acteurs. De la constance de son engagement européen, quelques dates-clé portent témoignage. En 1948, jeune député, il assiste au Congrès de La Haye où se côtoient les pères fondateurs de l'Europe à venir. Dans la foulée, il adhère au Mouvement européen. En 1953, il s'abstient de soutenir le projet de Communauté européenne de défense (CED), parce qu'il considère qu'elle n'a d'européen que le nom. En 1965, candidat de la gauche à l'élection présidentielle contre le général De Gaulle, il fait de l'Europe un des chevaux de bataille de sa campagne, en dépit des positions antieuropéennes de ses alliés communistes. En 1973, premier secrétaire du Parti socialiste, il impose à ses amis politiques qu'il juge beaucoup trop tièdes une ligne plus favorable à la construction européenne. En 1983, Président de la République, il choisit de maintenir la France dans le système monétaire européen contre ceux qui préconisent le repli national et la solution protectionniste. En 1992, il met son autorité politique en jeu en provoquant un référendum sur le Traité de Maastricht alors que rien ne l'y oblige.

Il y a bien des manières d'être Européen, celle des idéalistes et celle des réalistes, celle des politiques et celle des technocrates, celle des fédéralistes et celle des unionistes. Celle de Mitterrand n'appartient qu'à lui : elle se distingue par une conviction tenace et un pragmatisme foncier. Il est bien connu que la conviction sans le pragmatisme se solde généralement par l'impuissance et que le pragmatisme sans la conviction a tôt fait de dégénérer en opportunisme. François Mitterrand, lui, s'est efforcé de travailler au plus près des réalités, de raccourcir la distance entre le souhaitable et le possible, sans perdre de vue la dimension de rêve qui s'attachait à ce qu'il a appelé

« la grande aventure qui restera l'oeuvre majeure de notre génération ».

La vocation européenne

D'où vient la vocation européenne de François Mitterrand ? C'est moins dans sa formation intellectuelle qu'il faut en chercher la source que dans son expérience vécue d'homme du XX^e siècle qui en a connu tous les déchirements et tous les bouleversements. Il en a tiré deux grandes leçons : la première, que l'Europe devait s'unir pour survivre ; la seconde, que l'avenir de la France s'inscrivait sur cet horizon.

La nécessité de l'Europe pour la paix

Pour François Mitterrand, l'Europe n'est ni une mystique, ni une utopie. C'est une oeuvre de raison dictée par une nécessité historique : éviter la répétition de ce mal absolu qu'ont été les deux guerres mondiales. « Je suis né pendant la première guerre et j'ai fait la deuxième. J'ai vu ce que cela était. J'ai vu deux grands peuples (...) riches de culture et d'histoire se détruire ». Il a été prisonnier en Allemagne pendant dix-huit mois, s'est évadé à sa troisième tentative après avoir été repris deux fois, a découvert à la Libération l'horreur des camps d'extermination, pour avoir, l'un des premiers, pénétré dans celui de Lanzberg, en mai 1945. « Dès 1948, j'ai ressenti comme une évidence la nécessité de réconcilier ces deux peuples ». Il ne cessera de rendre hommage à ces « hommes qui refusaient les enchaînements de la haine et la fatalité du déclin », les Adenauer, De Gasperi, Spaak, Schuman, Jean Monnet. Il ne faut pas chercher ailleurs les raisons de l'alliance stratégique nouée par Mitterrand avec Helmut Kohl et du fait que le couple franco-allemand a constitué l'irremplaçable moteur de la construction européenne dans les années 80 et 90.

Pour François Mitterrand, l'unité de l'Europe est non seulement nécessaire mais possible car la leçon qu'il tire de l'histoire n'est pas univoque. Si les nations européennes n'ont cessé de s'affronter dans des conflits sanglants, elles ont aussi en partage, depuis des siècles, une culture et des valeurs communes, forgées par une longue tradition d'échanges. Mitterrand

ne manquait jamais de se référer à ce patrimoine : les universités du Moyen Age, l'épanouissement de la Renaissance, la diffusion des Lumières, les mouvements nationaux de libération, l'émancipation des classes ouvrières et les doctrines sociales sont autant de repères communs qui ont façonné une manière d'être Européen, distincte du reste du monde et propre à légitimer l'aspiration à se rassembler.

La nécessité de l'Europe pour la France

L'amour que Mitterrand voue à la France et l'ambition qu'il nourrit pour son pays comptent pour beaucoup dans son engagement européen. Mitterrand considère que le destin de la France est étroitement tributaire du succès de la construction européenne. « J'estime complémentaire l'indépendance de la France et la construction de l'Europe », écrit-il en 1986. Pour De Gaulle, l'Europe est une option, pour Mitterrand, une nécessité. Là où, en mettant en avant l'« Europe des patries », le premier récusait en fait tout partage de souveraineté, le second balaie la contradiction et lance la formule : « La France est notre patrie, l'Europe est notre avenir ».

Pour être ancien et constant, l'engagement européen de Mitterrand n'a pleinement trouvé son expression que tardivement, dans les années du pouvoir présidentiel. Sous la Quatrième République, les responsabilités ministérielles qu'il exerce ne lui permettent pas de peser de façon significative sur le cours de la construction européenne. A cette époque, la hiérarchie de ses préoccupations le porte plutôt vers les problèmes de l'Union française et de la décolonisation, auxquels il consacra deux livres, et qui constituent il est vrai pour les dirigeants de la Quatrième République un dossier autrement urgent. En 1954, il s'abstient lors du vote sur la Communauté européenne de défense, dont il écrira plus tard qu'elle aurait constitué une « Europe des maréchaux » qui, en l'absence de pouvoir politique européen, aurait été gouvernée de Washington. Déjà se manifeste ce qui restera un des points cardinaux de la pensée européenne de Mitterrand : la France ne doit s'engager que dans une Europe pleinement européenne et non dans une construction en trompe-l'oeil qui serait le paravent d'une hégémonie quelconque.

L'Europe comme création politique

Une architecture en mouvement.

Peut-on parler d'une philosophie mitterrandienne de l'Europe ? Certainement pas si on l'entend dans le sens doctrinal du terme. François Mitterrand n'est ni un doctrinaire, ni un idéologue. Il n'a pas en tête un modèle théorique qui serait un guide immuable pour

l'action. Il connaît trop les contingences et les contraintes de l'action politique, a fortiori internationale, la part d'imprévu propre à toute activité humaine, pour se fier aveuglément aux théories. L'Europe se construit avec des idées, mais surtout avec des Etats : c'est un matériau résistant, pas facilement malléable. Il sait qu'il faudra du temps pour plier les vieux Etats-Nations qui la constituent à des disciplines communes et fondre dans un même moule leurs intérêts divergents. Il croit aux artisans plus qu'aux prophètes, à la méthode plus qu'à l'incantation.

En homme d'action qu'il est, Mitterrand attache plus d'importance à la méthode qu'à la théorie. Il est convaincu que l'Europe à construire ne répond à aucun modèle préexistant. Elle est à inventer. Elle doit s'inventer en se faisant, progresser par étapes sans que soit forcément posée, d'emblée, la question de sa finalité. Il faut créer de l'irréversible, capitaliser des réalisations concrètes qui créent des solidarités de fait et modifient le comportement des acteurs. Il sait que si l'on commence par l'institutionnel, on met l'accent sur ce qui sépare, parce qu'en la matière les visions des Etats sont naturellement discordantes. L'important, aux yeux de Mitterrand, c'est donc d'aller de l'avant même si le point d'arrivée reste hypothétique. C'est la pertinence de la direction de marche plus que la certitude du résultat final. Il y voit la seule façon dynamique de réduire les divergences structurelles entre pays européens. Il croit possible de les déborder par le mouvement.

Ceci aboutit à un modèle institutionnel sui generis, sans précédent, qui combine, de façon évolutive, des éléments d'un système fédéral impliquant un partage de souveraineté, dont l'union monétaire est l'exemple le plus abouti, et des domaines, tels que la diplomatie et la défense, qui relèvent, à ce stade, de la coopération intergouvernementale. Un tel système a ses inconvénients et ses avantages. Inconvénient, surtout aux yeux de ceux qui rêvent d'une vraie constitution européenne : sa complexité qui le rend difficilement lisible pour les citoyens. Avantage : une grande souplesse qui laisse la voie ouverte à tous les possibles et permet aussi bien d'accomplir, quand les circonstances l'autorisent, des percées éclatantes que de ménager des pauses quand les conflits d'intérêts reprennent le dessus.

Une vision éminemment politique

Plus qu'une théorie, il faut donc dégager les idées-force qui structurent la vision mitterrandienne. Toutes les questions qu'il se pose y ramènent : comment l'Europe peut-elle s'affirmer et faire valoir ses intérêts propres sur la scène mondiale ? Comment aider à l'émergence d'un monde multipolaire et mieux équilibré ? Comment organiser le continent européen

pour assurer durablement sa stabilité ? Comment préserver le modèle de société et l'identité des pays qui la composent ?

Politique, sa volonté d'inscrire l'unification de l'Europe dans le champ de l'histoire réelle, celle des rapports de force. Le socle sur lequel elle se fondera, ce sont les États-Nations, qui demeurent au cœur de toute géopolitique européenne. La structure de base de la construction reste intergouvernementale. Cela dit, Mitterrand n'est pas hostile au fédéralisme, loin de là. Mais il craint que l'affichage prématuré d'une visée fédéraliste ne provoque, en France, une levée de boucliers et, dans le concert européen, une rupture de la part de ceux qui y sont radicalement opposés, le Royaume-Uni au premier chef. Il faut aller vers un partage de plus en plus étendu des souverainetés, mais sans brûler les étapes, en préparant soigneusement le terrain pour chacune des avancées, comme ce sera le cas pour l'union monétaire.

Europe politique ne doit pas être entendue comme Europe partisane. L'Europe n'a rien à voir avec une idéologie. À ses yeux, elle les transcende toutes. À plusieurs reprises, il s'oppose à ses amis socialistes sur ce point.

La dialectique politique-économie

Pour autant, ses convictions d'homme de gauche ne sont pas absentes de son projet européen. Elles l'inspirent en profondeur. Il se sépare radicalement des conceptions libérales qui voient surtout dans l'Europe la construction d'un espace économique sans barrières, d'un marché sans régulation, offrant aux compagnies multinationales un terrain de manoeuvre à leur mesure. Pour Mitterrand, qu'inspire un fond de keynésianisme, c'est au contraire un champ dans lequel l'intervention publique conserve sa nécessité et sa légitimité. Il est convaincu que l'Europe peut apporter sa pierre à la lutte contre le chômage, même si la responsabilité première revient aux politiques nationales. En 1981, il provoque la stupéfaction amusée de ses collègues en proposant la création d'un espace social européen. Il parviendra pourtant partiellement à ses fins en obtenant à Maastricht, onze ans plus tard, que la Charte sociale soit adoptée par onze États membres malgré l'opposition britannique.

Il est clair que pour lui l'Union ne saurait se réduire à sa seule dimension économique et marchande : « L'Europe n'est pas une manufacture. Elle n'est pas qu'un marché » dit-il devant le Parlement européen, à Strasbourg, le 25 octobre 1989. Il n'en est pas moins l'un des artisans les plus actifs de la monnaie unique. A partir de 1988, l'achèvement de l'Union économique et monétaire (UEM) constitue sa priorité affichée. Dans sa *Lettre à tous les Français* manifeste pour sa

réélection à la Présidence de la République en 1988, il écrit, prémonitoire : « Pour peu que les Européens s'y décident, l'écu constituera avec le dollar et le yen l'un des trois pôles du nouvel ordre monétaire ». Fidèle en cela à la méthode de Jean Monnet, il considère que, si la monnaie unique ne peut se substituer à l'unification politique, qui reste la visée ultime, elle doit en constituer le moteur et favoriser la relance d'une dynamique institutionnelle qui piétine.

L'exigence démocratique

Pas plus que pour l'Europe des marchands, François Mitterrand n'a de sympathie pour l'Europe des technocrates. Il ne verse pas pour autant dans la démagogie anti-bruxelloise. Mais, il pense que le soin de construire l'Union ne peut pas être laissé à une petite élite, si éclairée soit-elle. L'Europe a besoin d'un baptême démocratique. Elle doit être placée au centre du débat public afin de susciter l'adhésion consciente des citoyens. Pendant trente ans, la construction européenne a été entre les mains d'une avant-garde de techniciens très compétents. Dès lors qu'il s'agit de donner à l'unification un tour résolument politique, dès lors que l'enjeu ne porte plus sur des questions techniques mais sur le partage de la souveraineté en matière monétaire voire diplomatique ou militaire, ses promoteurs ne peuvent éluder l'épreuve et la sanction démocratiques. Le souci d'éviter que le fossé ne se creuse entre élites et population le conduira à soumettre l'indigeste Traité de Maastricht à l'approbation des Français par la voie hautement risquée du référendum et à jeter tout son poids dans la bataille pour que le « oui » l'emporte.

« L'Europe doit être elle-même »

L'Europe politique c'est, aussi, une Europe souveraine, capable de prendre en charge de façon autonome sa diplomatie et sa sécurité. Pas de vraie souveraineté européenne sans cet attribut essentiel. « Tout corps politique parvenu, d'une façon ou d'une autre à la cohérence acquiert les réflexes de sa propre durée », note-t-il en 1986. Pour constater aussitôt : « L'Europe n'en est pas là ».

Si Mitterrand est tellement attaché à l'autonomie de l'Europe, c'est qu'il ne supporte pas la situation de tutelle dans laquelle les circonstances l'ont placée après la guerre. L'Europe, cessant d'être l'acteur de sa propre histoire, était devenue l'objet ou l'enjeu de la rivalité entre deux Empires. Certes il se garde de mettre sur le même pied l'empire américain et l'empire soviétique. Il n'a jamais failli à la solidarité atlantique, surtout dans les moments de crise. Mais la tutelle américaine dans le domaine militaire lui pèse. Il sait que l'Europe ne sera pas en mesure d'assumer pleinement son destin aussi longtemps qu'elle s'en remettra à la protection américaine du soin de sa

sécurité. « On ne peut concevoir une Europe solide, écrit-il, en 1988, si elle se révèle incapable d'assurer par elle-même la sécurité des peuples qui la composent. On ne peut non plus concevoir une défense commune sans l'autorité d'un pouvoir politique central ». Il ne se fait pas d'illusion sur la possibilité d'atteindre à brève échéance un objectif aussi ambitieux. Il obtiendra néanmoins à Maastricht, après une rude bataille contre les Britanniques, que figure dans le Traité d'Union européenne l'objectif d' « une politique de sécurité commune pouvant conduire à terme à une défense commune ».

La géographie contre l'histoire

Enfin, la nécessité de construire un ensemble ouest-européen solide et prospère est inséparable d'une vision globale du continent. Mitterrand a toujours considéré que le premier devoir de la Communauté était de ne pas oublier l'autre partie de l'Europe, celle qui pendant quarante ans a été arrachée à son histoire et privée de son identité. Dans les années 80, il lance le slogan « Dépasser Yalta ». « Je veux qu'on s'habitue à considérer la division actuelle entre les deux parties de l'Europe comme une frontière de circonstance. Si l'histoire est multiple, la géographie est une » déclare-t-il en 1988. Après la chute du Mur de Berlin et les révolutions de la liberté à l'Est, il se préoccupe du sort des nouvelles démocraties, délivrées de la tutelle soviétique mais abandonnées à elles-mêmes et confrontées à d'inextricables problèmes. Le 31 décembre 1989, il lance l'idée d'une Confédération européenne qui permettrait de rétablir la continuité de l'espace européen au sein d'une institution de dialogue et de coopération réunissant, autour du noyau communautaire, toutes les nations démocratiques du continent. Il y voit le plus sûr moyen pour l'Europe de se prémunir contre la résurgence qu'il sent monter, dans les Balkans en particulier, d'un nationalisme agressif sur les décombres de l'empire soviétique. Faute d'avoir donné suite à ce projet, l'Union sera confrontée, sans s'y être préparée, au douloureux problème de l'éclatement non contrôlé de la Yougoslavie.

L'Europe en action

Il n'est pas question ici de retracer dans le détail l'ensemble de l'action de François Mitterrand pendant les quatorze années où il a exercé le pouvoir suprême. Ce que je voudrais, c'est illustrer les deux moments clés de son action, ceux où le destin de la construction européenne a basculé dans le bon sens : la période 1984-85, qui est celle de la relance après une longue période de stagnation et la période 1989-91 où l'effondrement du bloc soviétique et la réunification allemande font vaciller le projet européen.

1984-85 : le déblocage et la relance de la Communauté

Lorsque Mitterrand arrive au pouvoir en 1981, la Communauté européenne est enlisée. L'heure est à l'euro-pessimisme. Depuis 1979, date de la création du système monétaire européen et de la première élection du Parlement européen au suffrage universel, aucun progrès n'a été enregistré. L'Europe fait du surplace. Aucune perspective politique ne se dessine. Le plan Genscher-Colombo reste lettre morte. Les contentieux de nature technique s'accumulent : excédents laitiers, montants compensatoires monétaires, plafonnement de la PAC, financement des programmes méditerranéens etc. Les Conseils européens successifs sont incapables de les régler. La responsabilité principale en incombe au gouvernement conservateur britannique. Mme Thatcher a pris l'Europe en otage. Elle bloque toutes les décisions essentielles en attendant que l'on obéisse à son injonction : « Give me my money back ». L'élargissement de dix à douze est également en panne. La France, par la voix de son précédent Président, M. Giscard d'Estaing, a rejeté le calendrier prévu pour l'intégration de l'Espagne. Les Dix donnent le triste spectacle de querelles de boutiquiers. Les intérêts nationaux, parfois les plus étriqués, prennent le dessus sur la volonté commune. Face à ce blocage, François Mitterrand réagit en deux temps : le règlement des contentieux d'abord, puis la relance. Au préalable, il prend deux décisions qui vont asseoir sa crédibilité européenne : le 19 janvier 1983, par son fameux discours au Bundestag, il appuie la position d'Helmut Kohl, favorable au déploiement des missiles de l'OTAN, et jette ainsi le fondement d'une alliance durable avec le Chancelier allemand. La relation personnelle de confiance et d'amitié qui s'établit alors sera un des éléments-clés de la dynamique européenne dans la période 1984-95. Ensuite, le 21 mars 1983, il décide de maintenir le franc dans le système monétaire européen contre l'avis de tous ceux qui, après deux dévaluations infructueuses, l'exhortaient à affranchir la France des contraintes monétaires du système pour lui permettre de retrouver une marge de manoeuvre économique. Par cet acte fondateur, il ancre définitivement l'engagement européen au cœur de la politique du gouvernement socialiste.

Ces deux décisions confèrent à François Mitterrand sa stature de leader européen. Il va pouvoir jouer un rôle moteur dans le dénouement des contentieux à l'occasion de la présidence française de la Communauté, au premier semestre 1984. Il s'y implique très fortement et personnellement. Il fait la tournée de toutes les capitales européennes. Au Conseil de Fontainebleau, en juin 1984, l'accord franco-allemand fait la preuve de son efficacité : Mme Thatcher, isolée, prise en tenaille, est contrainte d'accepter un compromis sur la contribution britannique. Seize autres

dossiers épineux, en souffrance depuis plusieurs années, sont réglés dans la foulée : accord sur le budget, sur la politique agricole commune, sur l'élargissement, etc.

L'apurement des contentieux permet de relancer l'unification européenne. Le terrain est déblayé pour fixer un grand projet mobilisateur : ce sera l'achèvement, avant le 31 décembre 1992, du marché unique qui doit assurer la libre circulation des personnes, des marchandises, des services et des capitaux à l'intérieur des frontières des Douze. Le 1^{er} janvier 1986, l'Espagne et le Portugal adhèrent aux Communautés européennes. En moins de deux ans, l'Europe a été remise sur rails et François Mitterrand est apparu comme le catalyseur de ce redémarrage.

La sortie de la guerre froide.

Le deuxième grand noeud de décisions est la période qui court de la fin 1989 à 1992, de la chute du Mur de Berlin à la ratification de Maastricht.

Le 9 novembre 1989 le Mur de Berlin, symbole de la coupure de l'Europe en deux blocs antagonistes, est abattu. Le 31 décembre 1991, l'URSS achève de se désintégrer. Entre ces deux dates, l'Europe traverse une phase de profonde incertitude. Incertitude sur les intentions de l'Allemagne : avec la réunification, ne va-t-elle pas se détourner de la voie européenne pour jouer une carte nationale et réorienter ses intérêts vers la Mitteleuropa ? Incertitude sur la réponse à apporter aux pays d'Europe de l'Est qui, leur liberté reconquise, frappent à la porte de la Communauté et en attendent soutien.

La question qui se pose à François Mitterrand est la suivante : comment faire en sorte que l'évènement formidablement positif que constituent l'effondrement de l'Empire soviétique et l'unification allemande n'aboutisse pas à la conséquence paradoxale d'un affaiblissement de l'intégration européenne ? Pendant quarante ans, en effet, la menace soviétique a indéniablement constitué pour les nations de l'Europe démocratique une incitation à surmonter leurs différends et à s'unir. Une fois cette menace disparue ou fortement atténuée, l'affectio societatis va-t-elle subsister ? Il craint par dessus tout le retour à une Europe instable, aux frontières contestées. Pendant toute cette période, Mitterrand est animé par une conviction fondamentale : à savoir que, pour fixer l'Allemagne réunifiée dans la Communauté européenne, il est indispensable d'en renforcer la cohésion et l'intégration politiques. Le sort de l'Europe est, plus que jamais, lié à celui de l'Allemagne. Face à l'accélération des changements à l'Est, il n'y a pas d'autre alternative que de pousser les feux de l'unification, en plein accord avec l'Allemagne et en jouant sur les deux tableaux,

politique et économique. C'est le choix stratégique que fait Mitterrand pendant l'hiver 1989-90.

Encore faut-il en convaincre le chancelier Kohl. Pour le président français, l'unification allemande doit se faire dans le respect des intérêts et des préoccupations de tous les Européens. Cela donnera lieu à des échanges parfois tendus, en particulier sur la question de la reconnaissance de la frontière avec la Pologne. Finalement, Mitterrand et Kohl se retrouvent sur une idée-force : lier indissociablement l'unification allemande et l'unification européenne.

Un premier pas est franchi, au Conseil européen de Strasbourg de décembre 1989, avec la fixation d'une date pour l'ouverture de la conférence intergouvernementale sur l'Union économique et monétaire. Il a fallu persuader le Chancelier, réticent à s'engager sur la banque centrale et la monnaie unique. En avril 1990, la décision est prise, sur proposition conjointe de Kohl et Mitterrand, de convoquer une deuxième conférence consacrée à mettre sur pied l'Europe politique. Ces travaux débouchent au Conseil de Maastricht en décembre 1991 sur l'adoption du Traité d'Union européenne qui parachève l'union économique et monétaire et jette les bases de l'union politique. Sur le premier point, l'irréversibilité du processus est assurée par la fixation d'une date pour le passage à la troisième phase, celle de la monnaie unique. Quant au renforcement de l'intégration politique, il est amorcé par une série de décisions portant, en particulier, sur la création de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC), sur la citoyenneté européenne, sur l'extension du vote à la majorité qualifiée et sur l'élargissement des pouvoirs du Parlement européen. Le Traité de Maastricht représente, quelles qu'en soient par ailleurs les limites ou les imperfections, l'aboutissement d'un effort collectif pour surmonter les contradictions et les incertitudes provoquées par une conjoncture historique particulièrement délicate et pour faire accomplir au projet européen un saut qualitatif décisif.

Conclusion

Le jour où le président français a quitté ses fonctions, en mai 1995, Helmut Kohl a publié dans « Le Monde » un article intitulé : *Le grand Européen qui s'en va*. Avec le recul de quelques années, on mesure que l'hommage n'a rien perdu de sa pertinence.

Pour l'Europe, François Mitterrand aura fait oeuvre de passeur. Il l'aura aidée à franchir sans dommages une phase de transition au cours de laquelle son unification encore fragile fut mise à rude épreuve. ■

1981-1995 : L'Europe des chantiers

Par **JEAN-LUC SAURON**

Maître des Requêtes au Conseil d'Etat,
Professeur associé à l'Université Robert
Schuman de Strasbourg.

Cette formule « d'Europe des chantiers » pourrait s'appliquer à la totalité de la construction communautaire tant il est vrai, que depuis l'instauration de la Communauté européenne du charbon et de l'acier par le traité de Paris (18 avril 1951), la lente marche du continent européen vers sa réunification n'a pas connu de pause véritable. Le choix du terme « chantier » vient de ce que cette période historique (1981-1995) a vu la mise en place de l'ensemble des problématiques qui animent, aujourd'hui, le débat européen : dépassement d'une communauté purement économique, choix de devenir un acteur, à part entière, des relations internationales.

Il est difficile d'embrasser l'ensemble des événements qui ont marqué cette période caractérisée par la fin de la guerre froide. Mais trois séries de questions doivent être abordées : l'installation du couple « Commission européenne /Parlement européen », la fin de l'Europe de la Guerre froide, la mise en place de l'Union européenne.

I. La modification de la donne institutionnelle : l'installation du couple « Commission européenne / Parlement européen ».

Le traité de Rome cantonnait l'Assemblée parlementaire européenne à un rôle consultatif. Depuis 1979, les membres du Parlement ne sont plus choisis parmi les parlementaires nationaux mais élus directement dans chaque État membre. Les procédures de coopération et d'avis conforme furent introduites

à l'occasion de la signature de l'Acte unique en 1986. La procédure de coopération rendit plus difficile l'adoption d'un texte rejeté par le Parlement et facilita l'adoption d'amendements votés par le Parlement européen dès lors qu'ils étaient soutenus par la Commission. L'avis conforme donna un droit de veto aux députés européens pour les accords d'association et les nouvelles adhésions.

En 1992, le traité de Maastricht accroît la participation du Parlement européen au processus législatif à travers la création de la procédure de codécision et l'élargissement du champ d'application des autres procédures. La procédure de codécision établit un comité de conciliation paritaire (composé de membres du Conseil des ministres et du Parlement européen) et donna la possibilité au Parlement européen d'empêcher l'adoption d'une législation. La procédure de coopération fut élargie à de nombreux autres domaines où le Conseil statuait à la majorité qualifiée. Le pouvoir de contrôle du Parlement européen fut renforcé avec la mise en place d'une procédure d'investiture de la Commission venant compléter le droit de censure prévu depuis le traité de Rome. La durée du mandat de commissaire fut alignée sur celle des députés européens. Tant les relations avec la Commission durant la procédure législative que la participation croissante du Parlement européen à la procédure de nomination de la Commission ont conduit ces deux institutions à s'installer au centre du processus décisionnel communautaire au détriment du Conseil des ministres, modifiant l'équilibre antérieure du « triangle institutionnel » communautaire.

Enfin, le Parlement européen se vit reconnaître le pouvoir de constituer des commissions d'enquête temporaires, de recevoir des pétitions, de nommer un médiateur, de contrôler davantage l'exécution du budget communautaire ainsi qu'un droit d'accès à la Cour de Justice (concernant la protection de ses

prérogatives). La juridiction communautaire fut renforcée par l'adjonction, permise par l'Acte unique, d'un Tribunal de première instance au côté de la Cour de Justice.

II. La fin de l'Europe de la Guerre froide.

L'entrée de la Grande-Bretagne, de l'Irlande et du Danemark avait déjà, en 1973, modifié la donne géographique de départ de la construction communautaire. L'Europe ne se limitait plus à l'Europe carolingienne des Six de la CECA ou du traité de Rome. Mais l'adhésion de la Grèce (1981), puis de l'Espagne et du Portugal (1986) sont d'une autre nature. Elles peuvent s'interpréter comme les prémisses de la fin de la politique des blocs. En effet il s'agissait de la réintégration dans le giron européen de régimes autoritaires dont la survie provenait directement des « contraintes géopolitiques » liées à la guerre froide. L'intégration en 1995 de trois pays neutres (Autriche, Finlande, Suède) suivait la même logique, amplifiée, par la chute du mur de Berlin (8 novembre 1989) et la disparition de l'URSS (décembre 1991). Le déséquilibre né de la crise des démocraties populaires à la fin des années 80 a trouvé une expression politique immédiate : celle de la demande d'adhésion des

anciennes démocraties de l'Est à l'Union européenne. Après avoir été désignés par un vocable sans connotation géographique précise (démocraties populaires, pays de l'Est – à l'est de qui ?), ces pays ont redécouvert qu'ils étaient en Europe centrale, orientale ou baltique. Au temps de sa réunification, l'Europe s'est redécouverte, reconnue multiple. Mais ce bouleversement n'a pu se faire aussi « facilement » que du fait de la présence de dirigeants européens (F.Mitterrand, H.Kohl, M.Gorbatchev, J.Delors) sachant accompagner l'histoire sans vouloir la contrarier. Sans doute aussi grâce à une Communauté européenne capable d'engager au service de la réunification de l'Europe 70 fois le montant des sommes engagées dans le cadre du plan Marshall pour reconstruire l'Europe dévastée de l'après-guerre (1945-1952).

III. La mise en place de l'Union européenne.

La Communauté économique européenne (d'ailleurs familièrement baptisée « marché commun ») a su quitter son étroite spécificité économique pour englober peu à peu toutes les compétences d'un Etat. Cette mutation s'est réalisée en deux étapes.

L'Acte unique a permis ainsi l'instauration d'un

espace sans frontière, réalisée au 1er janvier 1993, par l'élimination des frontières physiques, techniques (harmonisation des réglementations nationales relatives à la santé, à la sécurité, à l'environnement, reconnaissance mutuelle des diplômes, ouverture des marchés publics à la concurrence, libre prestation des services et droit des sociétés) et des frontières fiscales (rapprochement des taux de TVA, des accises). La mise en place du grand marché intérieur a été complétée par de nouvelles politiques, notamment, des programmes d'action en matière régionale, sociale, énergétique, technologique, industrielle, plus ou moins développés. Par ce biais, l'Europe est passée au centre de la vie des citoyens européens, de tous les citoyens et non plus d'une partie seulement d'entre eux (les sidérurgistes ou les paysans). L'Acte unique a instauré la politique de « cohésion économique et sociale », domaine de compétence nouveau, à la requête des pays moins avancés (Irlande, Grèce, Espagne, Portugal) qui demandaient, pour pouvoir affronter la concurrence dans le grand marché sans frontières, une action communautaire qui leur permettrait d'adapter leurs structures. Enfin la politique de l'environnement est précisée par l'Acte unique dans ses objectifs (préserver l'environnement, contribuer à la protection de la santé, assurer une utilisation prudente et rationnelle des ressources naturelles) et

ses modalités (action préventive, correction par priorité à la source des atteintes à l'environnement, « pollueur-payeur »).

Mais le tournant majeur s'est déroulé lors du traité de Maastricht. Les compétences de la Communauté européenne (qui n'est plus limitée au champ économique) sont élargies dans le domaine de l'environnement, de la recherche, de la politique de cohésion où un nouveau fonds structurel est créé pour aider les États dont le PNB est inférieur à 90 % du PNB communautaire moyen. La Communauté peut également intervenir dans les domaines de l'éducation, de la formation professionnelle, de la santé, de la culture ou de la protection du consommateur, dans le respect des compétences exercées dans ces domaines par les États membres dans le cadre du principe de subsidiarité. Le traité institue une citoyenneté européenne reconnue à tout ressortissant d'un État membre. Tout ressortissant de l'Union peut adresser des pétitions au Parlement européen, saisir le médiateur. Il peut également voter et se présenter dans des élections locales ou européennes dans l'État dans lequel il réside. Enfin l'Union européenne fait ses premiers pas en politique étrangère et de sécurité commune et a vocation à mener des actions dans le domaine de la Justice et des Affaires intérieures. ■

Chronologie : 1981-1995

<p>1981 1^{er} janvier Entrée de la Grèce dans les Communautés</p> <p>10 mai Election de François Mitterrand à la Présidence de la République</p> <p>1982 1^{er} octobre Election de H.Kohl, chancelier de la RFA</p> <p>1983 17-19 juin Déclaration solennelle sur l'Union européenne au Conseil européen de Stuttgart</p> <p>1984 25-26 juin Conseil européen de Fontainebleau. Relance du processus politique communautaire.</p>	<p>1985 1^{er} janvier Jacques Delors président de la Commission</p> <p>10 mars Arrivée au pouvoir de Mikhaël Gorbatchev</p> <p>14 juin Livre blanc de la Commission sur l'achèvement du marché intérieur, signature des Accords de Schengen</p> <p>1986 1^{er} janvier Entrée de l'Espagne et du Portugal dans les Communautés européennes</p> <p>17 février et 28 février Signature de l'Acte unique européen</p> <p>1989 26-27 juin Le Conseil européen de Madrid approuve le rapport Delors sur la réalisation en trois étapes de l'UEM</p>	<p>9 novembre Chute du mur de Berlin</p> <p>8-9 décembre Conseil européen de Strasbourg décide la convocation d'une conférence intergouvernementale pour l'institution de l'UEM. Il se déclare favorable à l'unification de l'Allemagne dans le respect de l'intégration européenne</p> <p>1990 18 avril Proposition Mitterrand-Kohl de compléter l'UEM par une Union politique</p> <p>19 juin Signature de la convention de Schengen</p> <p>3 octobre Réunification officielle de l'Allemagne</p> <p>21 novembre La Charte de Paris pour une nouvelle Europe</p>	<p>28 novembre M. John Major, Premier ministre de la Grande-Bretagne</p> <p>1991 25 février Dissolution du pacte de Varsovie</p> <p>12 juin M. Boris Eltsine, Président de la Fédération de Russie</p> <p>8 décembre Fin de l'URSS. Création de la CEI</p> <p>1992 7 février Signature du traité de Maastricht</p> <p>2 mai Traité de Porto créant l'Espace économique européen</p> <p>2 juin Refus danois de ratifier le traité de Maastricht</p> <p>1993 1^{er} janvier</p>	<p>Achèvement du marché intérieur</p> <p>1^{er} février Ouverture des négociations d'adhésion avec l'Autriche, la Suède, la Finlande</p> <p>21-22 juin Le Conseil européen de Copenhague fixe les critères à remplir pour les pays d'Europe centrale et orientale pour adhérer à l'Union européenne</p> <p>1994 1^{er} janvier Début de la deuxième étape de l'UEM, installation à Francfort de l'Institut monétaire européen, entrée en vigueur de l'Espace économique européen</p> <p>25 juin Signature au Conseil européen de Corfou du traité d'adhésion de l'Autriche, de la Finlande, de la Suède, de la Norvège ; veto de M. John Major sur la candidature de</p>	<p>M.Dehaene à la succession de M.Delors ; décision de préparer la CIG de 1995</p> <p>15 juillet Le Conseil européen extraordinaire de Bruxelles, sous présidence allemande, décide de désigner M.Santer comme Président de la Commission</p> <p>1995 1^{er} janvier Adhésion de l'Autriche, de la Finlande, de la Suède</p> <p>20-21 mars Adoption d'un pacte de stabilité en Europe dans le cadre de l'OSCE (bon voisinage et droits des minorités)</p> <p>15 mai Le Conseil de l'UEO réuni à Lisbonne décide la création de l'Euroforce et de l'Euromarforce avec la participation de la France, de l'Italie, de l'Espagne et du Portugal</p>
--	--	--	--	---	---

« J'y étais, j'y croyais »

Les origines de l'engagement européen de François Mitterrand

Par **GEORGES SAUNIER**

Historien, chargé de mission
à l'Institut François Mitterrand

Au sortir de la Seconde guerre mondiale et alors que les consciences étaient encore profondément marquées par les terribles drames du conflit, une génération de femmes et d'hommes décide de surmonter les antagonismes historiques du continent et de travailler à l'édification des États-Unis d'Europe. Certes, ce projet n'était pas nouveau : dans les années vingt, de nombreux intellectuels, de nombreux mouvements, quelques hommes politiques – faut-il rappeler le projet de communauté économique européenne d'Aristide Briand – s'étaient déjà engagés dans cette voie. Mais devant la ruine matérielle et morale des nations européennes en 1945, cette entreprise devenait une impérieuse nécessité.

De grandes personnalités accordèrent alors leur soutien à cet effort : Pie XII devait déclarer qu'« il n'y a[vait] pas de temps à perdre » pour faire l'Union européenne ; il entraîna avec lui la jeune *Démocratie chrétienne*. Les Socialistes européens réactualisèrent quant à eux les projets d'avant-guerre ; de nombreux libéraux agirent dans le même sens.

Ces différentes obédiences se regroupèrent alors au sein d'associations, de ligues et de mouvements : les *Nouvelles équipes internationales*, chrétiennes ; le *Mouvement socialiste français pour les États-Unis d'Europe* ; la *Ligue européenne de coopération économique*, d'inspiration libérale ; enfin – et peut-être surtout –, l'*Union européenne des fédéralistes* (UEF), créée en décembre 1946, qui regroupe alors près d'une cinquantaine de mouvements fédéralistes nationaux acquis à l'idée d'intégration européenne, soit près de 100 000 membres. Henry Frenay – que François Mitterrand a connu pendant la guerre – en est l'un de ses membres les plus éminents à côté de hautes personnalités telles qu'Eugen Kogon, Henry Brugmans, Alexandre Marc et Altiero Spinelli. L'UEF tient

justement l'un de ses plus importants Congrès à Rome, en novembre 1948. François Mitterrand y représente alors le gouvernement français (Cf photographie page suivante). Il fait le récit de cette rencontre, quelques jours plus tard dans la revue *Fédération*, très engagée dans l'action en faveur de l'intégration européenne et s'y déclare favorable au rassemblement de l'ensemble des mouvements européens au sein d'une même organisation. Ce sera, quelques mois plus tard, la création du *Mouvement européen*. L'UEF y est versée et François Mitterrand s'y trouve ainsi affilié.

Fin 1948, début 1949, François Mitterrand fait donc preuve d'un engagement réel pour l'unité européenne. Engagement qui le conduira à exercer, en 1953, dans le gouvernement Lainiel, le poste de ministre délégué à l'Europe. D'où vient cet intérêt ? Au sortir de la guerre, dans l'entourage d'Henri Fresnay, on peut penser que François Mitterrand approche les mouvements européens qui se réorganisent. C'est sans doute à leur contact qu'au printemps de l'année 1948, il se convertit à la foi européenne. Conversion que l'on peut peut-être dater des 7 et 10 mai 1948 lorsque se tient, à La Haye, ce qui deviendra pour beaucoup l'acte de naissance de la construction européenne moderne : le « grand Congrès international de l'Europe. » Le président d'honneur n'est autre que Winston Churchill qui, quelques mois auparavant, avait lancé un vibrant appel en faveur des États-Unis d'Europe. À La Haye, à l'invitation du *Comité international de coordination des mouvements pour l'unité européenne*, se trouvent ainsi réunis tout ce que l'Europe compte comme partisans, soit près de 800 personnalités de tous les pays, parlementaires, ministres, dirigeants patronaux et syndicaux, journalistes, intellectuels, etc. François Mitterrand est l'un d'eux. Président de la République, il rappellera à de très nombreuses reprises son passage à La Haye, et notamment lors d'un voyage aux Pays-Bas :

« Voici près de trente six ans, les 7 et 10 mai 1948, ici même, et très précisément dans cette salle des Chevaliers où j'ai l'honneur de m'adresser à vous aujourd'hui, j'ai vu naître un grand dessein. Sous la présidence de Winston Churchill, en présence de la Princesse Juliana, huit cents délégués venus de vingt cinq pays, s'étaient rassemblés en congrès de l'Europe. À peine sortis d'une guerre qui laissait l'Europe



François Mitterrand à Rome, le 18 novembre 1948, au congrès de l'Union européenne des fédéralistes.

pantelante, comme frappée à mort, vingt ans après une autre guerre qui avait tué la jeunesse et l'espoir du siècle, pour la première fois des hommes et des femmes encore meurtris et déchirés, enveloppés de deuil et du sang des combats de la veille, juraient de reconstruire ensemble, mieux encore, d'inventer l'Europe réconciliée. Oui, j'étais l'un de ceux-là. Avec ce beau printemps, la vie recommençait. »

L'Europe et la vie ! Deux termes intimement liés dans l'esprit du Président.

Régulièrement il rappelle ce rendez-vous de La Haye et les circonstances de ce rassemblement.

« Jeune parlementaire, j'assistais à cet événement. Je me souviens de mon propre enthousiasme. Là se trouvaient tous les fondateurs de l'Europe, de cette génération-là, de Robert Schuman à De Gasperi. Là se trouvaient beaucoup de parlementaires et d'organisations que personne n'avait mandatés, qui venaient simplement offrir au monde, en tout cas à l'Europe, une réponse à ses maux. Une Europe ravagée, vous l'imaginez bien, déchirée par les pires épreuves. On ne comptait plus les ravages, les morts, que l'on ne pouvait même plus estimer, des millions et des millions, les désastres matériels, qui ne sont pas encore réparés ou guéris. Je vous imagine vous-même, à cet âge là et dans ces circonstances. Comment auriez-vous réagi ? Va-t-on déjà préparer la troisième guerre mondiale ? L'Europe va-t-elle continuer de s'autodétruire, comme en un suicide collectif ? Et pourquoi ? D'abord pour

des intérêts, c'était le cas de 1914, ensuite pour des idéologies simplistes et violentes, c'était le cas de 1939. Alors, ne faut-il pas se dresser – pas simplement protester : se dresser –, s'organiser, inventer une autre forme d'organisation de notre continent. »

Etre enthousiaste ; se dresser ; inventer : voilà la thématique européenne bien ancrée. « J'y étais, j'y croyais », précise-t-il encore devant le Parlement de Strasbourg, en mai 1984.

Mais quelle Europe ? À la fin des années quarante, début des années cinquante, la bataille fait rage entre maximalistes et minimalistes – entre juristes et empiriques pour reprendre la terminologie qu'employait à l'époque François Mitterrand – de la cause européenne. Au Parti socialiste comme à l'Élysée, François Mitterrand sera quant à lui toujours très prudent sur cette question des institutions et de la finalité de l'intégration européenne. Toutefois, jeune député, il ne nourrissait pas ces craintes, comme en témoigne l'interview qu'il donne au journal *L'Européen* en 1949 et que nous reproduisons.

L'idée d'Europe – d'une Europe organisée – est donc ancienne chez François Mitterrand. Au sortir de la Seconde guerre mondiale, il fait parti de cette génération pour qui sa réalisation apparaît comme une solution aux maux du vieux continents. Cette idée – couplée dans les années cinquante, il est vrai, à celle de l'Union française – ne le quittera plus. ■

Espoir et volonté d'une génération

Interview de **GÉRARD JACQUET**

Dès la fin de la guerre, Gérard Jacquet, qui deviendra ministre de la IV^{ème} République, s'engage résolument pour l'unification européenne. Sur ce chemin peu emprunté alors, il rencontra immédiatement François Mitterrand. Du congrès de La Haye en 1944, à l'Élysée des années 80.

JEAN-FRANÇOIS HUCHET : *Durant ses deux septennats, la construction européenne a été au cœur de l'action personnelle de François Mitterrand. A quelle période peut-on faire remonter les convictions dont il a fait la preuve tout au long de ce parcours ?*

GERARD JACQUET : François Mitterrand a toujours été convaincu de la nécessité d'une Europe unie. Dès le lendemain de la guerre, il a participé au congrès de La Haye. Celui-ci, qui avait rassemblé de nombreux militants des principaux pays de l'Europe démocratique, avait pour ambition de créer un instrument efficace d'information et d'action en faveur de l'unité européenne. Il a créé le Mouvement européen qui existe encore aujourd'hui. C'est de cette époque que datent mes premiers contacts avec François Mitterrand, mais c'est en 1956 que je fis vraiment sa connaissance. C'était dans le gouvernement Guy Mollet. Il était Garde des Sceaux et j'étais Secrétaire d'Etat à l'information. A chaque réunion du Conseil des Ministres, j'admirais la clarté de ses exposés

portant, notamment, sur la situation internationale. Je me souviens encore de ses préoccupations sur l'Europe. Alors que la guerre était encore proche et que nous gardions le souvenir des sanglants combats européens, il insistait sur la nécessaire réconciliation entre la France et l'Allemagne, sur la nécessité pour les nations d'Europe de surmonter leurs multiples difficultés en créant un grand ensemble économique et social et, enfin, sur l'urgence d'unir nos nations face aux deux superpuissances d'alors, afin de permettre à l'Europe de jouer un rôle de premier plan dans les affaires du monde.

J-F. H. : *Quel moyen avait-on de se faire entendre sur cette question encore très sensible si près de la guerre ? Où se situaient les lieux de réflexion et d'initiative ?*

GERARD JACQUET : C'est à cette époque que j'ai pris la décision de créer, dans le cadre du Mouvement européen, la Gauche européenne que je présidais. Je m'efforçais de rassembler ainsi les principaux éléments de la gauche favorables à l'Europe unie : socialistes, radicaux, UDSR, syndicalistes. Dans le comité directeur du Mouvement siégeaient notamment André Philipp, Maurice Faure et François Mitterrand qui y tenait toute sa place.

J-F. H. : *Le traité de Rome signé, il semble que la dimension européenne de la politique française n'est abordée qu'en fonction des péripéties du Marché Commun. Dix ans plus tard, on peut avoir le sentiment que le souffle européen*

n'inspire pas vraiment le débat politique national.

GERARD JACQUET : Nous avons eu la tentative de Gaston Defferre de poser sa candidature aux élections présidentielles. Dans le comité directeur de sa campagne, je siégeais avec François Mitterrand et, tous deux, nous insistions pour que les problèmes de la construction de l'Europe soient largement abordés. Après l'échec de la tentative de Gaston Defferre, ce fut François Mitterrand qui fut effectivement candidat. J'ai fait pour lui de nombreuses réunions dans toute la France et il me demandait à chaque fois d'insister sur les problèmes européens. Au lendemain de cette élection, François Mitterrand, qui, sans être élu, avait obtenu un très bon score, décida de créer son mouvement. Ce fut la Convention des Institutions Républicaines qui, à l'origine, n'était pas un parti, mais regroupait un certain nombre d'associations amies. La Gauche européenne donna son adhésion et, au comité directeur de la Convention, nous insistions à chaque réunion sur la nécessité de poursuivre l'œuvre d'édification européenne. C'est alors que les partis et mouvements de gauche ressentirent le besoin de se regrouper. Ils créèrent la FGDS qui rassemblait le Parti socialiste, le Parti radical et la Convention. François Mitterrand en fut élu président. Il insistait avec ténacité pour que les problèmes de l'Europe soient mis au premier plan de nos préoccupations. La FGDS créa alors une sorte de contre-gouvernement et François Mitterrand me demanda d'y occuper le secteur européen.

J-F. H. : *A partir de 1971, il prend la tête du Parti socialiste. Son action en ce domaine a donc déjà une autre résonance, y compris dans le domaine de la politique intérieure.*

GERARD JACQUET : Après le congrès d'Epinau qui porta François Mitterrand au poste de Premier secrétaire du Parti socialiste, nous avons engagé des discussions avec le Parti communiste pour tenter d'aboutir à un programme commun pour une législature. Il me demanda, dans cette perspective, de présider le groupe d'études chargé des problèmes de politique internationale. Il suivit ces travaux avec beaucoup d'intérêt et put constater avec satisfaction que nous avions finalement, malgré des réticences communistes, un projet positif sur les questions de l'Europe. A cette époque, la Gauche européenne poursuivait ses activités et organisait notamment de nombreuses réunions publiques. Je citerai notamment une réunion particulièrement réussie, à Paris, où prirent la parole François Mitterrand, Maurice Faure, Edmond Maire, de la CFDT, et Rouzier du bureau de Force Ouvrière. François Mitterrand pris également

l'initiative d'inviter dans sa propriété landaise de Latché les leaders européens des partis socialistes. C'est ainsi que pendant toute une journée, nous eûmes à cœur de faciliter la cohésion des socialistes dans l'ensemble communautaire.

J-F. H. : *Cette volonté politique faisait-elle l'unanimité à l'intérieur du Parti socialiste ?*

GERARD JACQUET : Non. Peu après Epinau, plusieurs sections du Parti socialiste exprimèrent fortement leur hostilité à l'égard de la politique suivie sur le plan européen. François Mitterrand convoqua aussitôt un congrès extraordinaire qui, à une large majorité, manifesta son accord avec les thèses européennes de son Premier secrétaire.

J-F. H. : *De 1974 à 1981, quels sont à votre avis les gestes significatifs de l'action de François Mitterrand en faveur de la construction européenne ?*

GERARD JACQUET : Ils sont nombreux. Tout d'abord, en 1974, François Mitterrand fut de nouveau candidat à l'élection présidentielle. Et, là encore, à sa demande, tous ceux qui le soutenaient donnèrent une place importante à l'idée de l'Europe unie. Peu après, François Mitterrand me demanda d'aller dans les principales capitales européennes pour exprimer aux dirigeants des partis socialistes les aspects essentiels de la politique des socialistes français, notamment dans le domaine de l'Europe. J'ai ainsi rendu visite à Olof Palme en Suède, à Kreisky en Autriche, à Gonzalez en Espagne et à Mario Soares au Portugal. En 1979, François Mitterrand a insisté pour que je sois candidat au Parlement européen. Dès que je fus élu, il suivit avec attention mon activité à Strasbourg et ensuite, élu Président de la République, il me demanda de venir le voir fréquemment à l'Élysée pour le tenir au courant de nos travaux. Enfin, en 1986, il m'a demandé de l'accompagner à La Haye à un congrès international du Mouvement européen où il a prononcé un discours particulièrement apprécié.

J-F. H. : *Au terme de ses deux septennats et jusqu'à ce jour, chacun s'accorde, d'où qu'il soit, sur le caractère décisif et indispensable de son rôle dans la relance de la construction européenne.*

GERARD JACQUET : C'est cette action et cette réflexion constante en faveur de l'Europe, telle que nous venons d'évoquer, qui permet de bien comprendre l'importance de ses efforts et aussi de ses succès dans ce domaine au cours de son action présidentielle. ■



Mitterrand, européen dès l'après-guerre

Interview exclusive recueillie par Bert Sylvère, en décembre 1949.

Poursuivant notre grande enquête auprès des dirigeants de tous les partis politiques français, et après les importantes et exclusives déclarations de MM. Guy MOLLET pour les Socialistes, Francisque GAY et Albert GORTAIS pour le M.R.P., Edouard BONNEFOUS pour le R.G.R., nous avons cette fois posé nos questions rituelles à un représentant qualifié de l'Union Démocratique et Sociale de la Résistance (U.D.S.R.).

Laissons la parole à notre rédacteur :

Il me fut très difficile de joindre M. François MITTERRAND, Député, de la Nièvre, Membre du Comité Directeur et de la Commission Exécutive de l'U.D.S.R. Très absorbé par les différentes commissions dont il fait partie, ce fut à la sortie de l'une d'elles – la Commission des Finances – qu'il m'accorda cordialement un entretien afin de faire connaître aux lecteurs de L'Européen la position de son parti en ce qui concerne l'Europe et son unification.

La maîtrise avec laquelle il répondit à nos questions démontre combien ce problème le touche et à quel point il le connaît.

1. Quelle est la position de l'U.D.S.R. devant les problèmes (économiques et politiques) de l'unification européenne ?

L'U.D.S.R., parti né de la guerre et dans la résistance à nos occupants, est sensible par là même à toute tentative d'unification européenne génératrice de paix. Patriotes, mais non nationalistes, ses représentants seront chaque fois partisans de tout effort en faveur des accords économiques et politiques mettant en commun les richesses et les possibilités de l'Europe.

2. Comment voyez-vous l'unification européenne ?

L'unification ne peut se faire que par la force ou par un pacte – impérialisme ou fédéralisme – contre la force qui ne peut s'imposer que par la guerre, mais ne se maintenir que par l'absolutisme : notre choix est clair.

3. Que pensez-vous faire dans l'avenir immédiat ?

Faciliter toutes les tentatives en cours. Rendre plus efficace l'O.E.C.E. Engager les Gouvernements à contracter dans tous les domaines, les soutenir contre tous les séparatismes géographiques, politiques ou coutumiers.

4. Quelles sont les résolutions de votre dernier Congrès ou point de vue de l'unification européenne ?

L'U.D.S.R. propose une politique européenne dont il appartient au Gouvernement français de prendre l'initiative.

1° Sur le plan politique et institutionnel : l'union européenne exige d'abord que l'on mette fin à la fiction mensongère des États souverains qui doivent admettre et créer des institutions politiques, économiques, administratives et culturelles communes au continent européen et capables d'imposer à tous les États une discipline conforme à l'intérêt général des peuples européens, fut-ce aux dépens des intérêts particuliers parfois très égoïstes.

La pré-constituante européenne de Strasbourg doit être élargie. Le chiffre de 18 délégués pour la France est ridicule. On doit faire appel aussi à des non-parlementaires, représentatifs des grandes confédérations économiques et sociales et on ne doit pas oublier les délégués des forces intellectuelles et morales, non plus que les grands spécialistes des questions internationales : juristes, économistes, techniciens, indépendants des intérêts particuliers.

Les pouvoirs de l'Assemblée de Strasbourg doivent être accrus : il est inconcevable par exemple que son ordre du jour lui soit imposé par les Gouvernements.

D'autre part, un Conseil consultatif économique doit la compléter comme l'a demandé le Congrès de Westminster.

2° Sur le plan économique : une politique économique européenne doit être également instaurée. Mais elle doit être tout autre chose que l'actuelle « coopération » de 19 économies autarciques d'États qui se veulent souverains, quoiqu'ils ne puissent se suffire à eux-mêmes.

Il convient au contraire de créer une économie européenne, un marché européen et de pratiquer une politique d'investissements et de crédit à l'échelle du continent et de son Outre-Mer. L'élargissement des marchés pourra seul rendre possible une production standardisée, donc à un prix de revient moins élevé qui permettra d'élever le niveau social des peuples.

L'économie européenne doit être orientée sur un plan général très souple, élaboré en commun car elle doit échapper au dirigisme d'un super-état européen qui constituerait un grand danger et à une bureaucratie internationale autant qu'au dirigisme des grands trusts et monopoles internationaux ou à l'anarchie d'une concurrence sans limites.

Les tentatives timides d'unions douanières bilatérales (Bénélux ou France-Italie) doivent être accomplies et complétées en une union douanière plus large.

Enfin, des institutions économiques communes sont à créer : banque et monnaie européennes communes, grands offices européens du charbon, de l'énergie, des transports, etc..., mettant à la disposition de tous les Européens les sources de matières premières dont tous ont besoin et qui doivent être européanisées telles la Ruhr, les mines de Silésie, la houille blanche des Alpes, etc. Par cette internationalisation des principales sources de matières premières de l'Europe, toute guerre civile européenne deviendra impossible, aucun État ne disposant plus des moyens matériels d'imposer aux autres un impérialisme national.

3° Sur le plan culturel : il est essentiel de développer les contacts entre universités et entre les professions intellectuelles : presse, radio, lettres, arts, sciences.

Une université européenne doit être envisagée. Toute une politique d'équipement culturel doit être entreprise en matière d'organisation des loisirs populaires notamment et aussi de l'aide apportée à l'éducation de la jeunesse qui doit apprendre à se connaître et prendre conscience de la communauté de sa civilisation. L'Europe ne peut exister qu'en prenant conscience de l'esprit européen.

5. Quels sont d'après vous les plus sérieux obstacles à la réalisation effective de l'union européenne ?

Les habitudes acquises, les égoïsmes nationaux, les fanatismes idéologiques constituent à l'heure actuelle le véritable obstacle à l'unification. Pas d'Europe si elle n'est pas à notre exacte convenance semblent-ils dire.

6. La guerre sera-t-elle possible devant une Europe unifiée ?

La guerre avec qui ? L'Amérique ? L'Asie ? Je ne suis pas prophète, mais, vérité de la Palisse, moins il y aura d'occasions, moins la guerre aura de chances d'éclater.

7. Quelle est votre position en ce qui concerne l'Allemagne et son admission au Conseil de l'Europe ?

Elle a été définie par nos représentants : oui pour l'admission de l'Allemagne mais pas au Conseil des Ministres. L'Allemagne doit être intégrée dans l'actuel effort d'unification européenne. D'autant que c'est à notre avis la seule manière de régler le problème allemand. Évidemment, des précautions sont nécessaires, mais pas au point de nier l'existence d'une Nation d'autant plus dangereuse qu'on ne lui laisserait pour avenir que la voix du nationalisme.

8. Quel est votre avis sur l'enquête menée par L'Européen ?

Tout ce qui peut répandre dans l'opinion publique l'idée de l'unification européenne nécessaire est utile et mérite attention. ■

Les retrouvailles de Fontainebleau

La politique européenne de François Mitterrand de 1981 à 1984

Par **GEORGES SAUNIER**

Historien, chargé de mission
à l'Institut François Mitterrand

Le 21 mai 1981, François Mitterrand entre au Palais de l'Élysée. L'événement, s'il est d'abord franco-français, n'en conserve pas moins une portée internationale considérable. À l'intérieur de la Communauté européenne, chacun s'interroge : nos partenaires – Grande-Bretagne et Allemagne fédérale en tête – se demandent ce que sera la nouvelle politique du gouvernement socialiste ; quant à la Commission européenne, par la voix de Gaston Thorn son Président, elle s'inquiète ouvertement d'un recul de l'intégration européenne.

Une Europe socialiste ?

C'était évidemment négliger l'engagement européen plusieurs fois renouvelé des Socialistes français et de François Mitterrand lui-même. Le *Programme commun*, le *Projet socialiste pour la France des années 80*, les *110 propositions*, ne laissent aucun doute à ce sujet. D'autre part, la nomination au gouvernement de personnalités connues pour leurs sentiments européens – Jacques Delors aux Finances, Claude Cheysson aux Relations extérieures, André Chandernagor aux Affaires européennes, pour ne citer que ceux là, sans oublier Pierre Mauroy – aurait dû suffire à attester que l'engagement européen de la France ne serait pas remis en cause. D'où provenait dans ces conditions l'inquiétude de nos partenaires ? Premièrement de la présence de ministres communistes au gouvernement. L'hostilité du PCF à l'égard de Bruxelles était connue. Beaucoup se demandaient s'ils ne pèseraient pas trop lourdement sur les choix de la nouvelle équipe. De ce point de vue, le Président de la République sut très vite rassurer ses partenaires : c'est à l'Élysée et non place du Colonel Fabien que se déciderait la politique du pays. Deuxième sujet de préoccupation, les orientations de politiques économiques et sociales annoncées par les nouveaux ministres. Nous y reviendrons. Troisième inquiétude, le positionnement particulier des Socialistes français à l'égard de la construction européenne. En effet, si ces derniers manifestaient leur attachement à l'idée d'Europe, ils

n'avaient pas hésité, tout au long des années soixante-dix, à dénoncer un marché commun jugé trop libéral. François Mitterrand lui-même, dans son livre programme publié à l'automne 1980, s'était montré très critique à l'égard d'une Europe qui manquait à ses yeux d'ambitions dans sa politique comme dans sa géographie. En d'autres termes, si les Socialistes français étaient d'accord avec l'objectif, ils rêvaient d'une autre cible ! Dans leurs textes programmatiques, ceci se traduisait par une volonté affichée de transformer radicalement la Communauté européenne : certains annonçaient leur intention de communautariser le programme commun. Une telle orientation, nécessairement porteuse d'affrontement à Bruxelles, ne pouvait qu'inquiéter nos partenaires.

Dès le mois de juin 1981, François Mitterrand s'engage d'ailleurs dans cette voie. À Luxembourg, lors de son premier Conseil, il lance l'idée d'un Espace social européen. Aménagement du temps de travail à l'échelle des Dix, planification européenne autour de grands travaux, politique industrielle européenne audacieuse, dialogue social, etc., sont autant de propositions qu'englobe cette formule et que l'on trouve développées, quelques mois plus tard, dans le mémorandum que la France adresse à ses partenaires. Généreux, ambitieux, ce plan va néanmoins se heurter à la frilosité – pour ne pas dire à l'hostilité – de la plupart des autres partenaires. On est loin, à cette époque, de l'Europe rose ! La révolution conservatrice est à l'œuvre et ni Margaret Thatcher à Londres – qui mène une politique diamétralement opposée – ni Helmut Schmidt à Bonn – échaudé par les tentatives de relance concertée de 1978 et par l'importance de son déficit budgétaire – ne sont prêts à s'engager dans cette voie. Surtout, les partenaires européens de la France ont devant eux un calendrier tout autre que celui proposé par les Français. À cette époque, en effet, l'Europe est confrontée à l'une de ses crises les plus graves. C'est cette crise, et non les desiderata français, qui mobilisent l'attention des chancelleries.

Europe en crise...

La crise européenne est double. Il s'agit, d'abord, d'une crise des sociétés d'Europe occidentale elle-même. Au cours des années soixante-dix, les États membres sortent en effet progressivement du miracle

économique des années cinquante et soixante. Le dynamisme économique d'après-guerre s'essouffle alors que se profile la révolution numérique des années quatre-vingt à laquelle l'industrie européenne est mal préparée. C'est aussi le temps des lourdes restructurations industrielles si dramatiques en termes sociaux. La Communauté européenne aurait dû mieux accompagner ces mouvements. Mais certains effets conjoncturels l'ont empêché : la disparition du système de Bretton Woods, le renchérissement des matières premières – et singulièrement les deux chocs pétroliers –, l'alourdissement des coûts de productions, une chute brutale de la demande internationale, la hausse des prix, ont exacerbé la concurrence entre les économies et, finalement, entre les nations industrialisées, ruinant les efforts de solidarités. Le vieux continent se préparait à affronter la troisième industrialisation en ordre dispersé ; situation que François Mitterrand a dénoncé dès son arrivée à l'Élysée :

« Inflation, chômage, baisse de l'investissement, déficit des échanges extérieurs : voilà ce qui constitue la toile de fond sur laquelle nos pays doivent rechercher une solution communautaire aux problèmes actuels. Or, s'aggrave aussi la tentation du repli sur soi. Il faut y résister car, vous le savez bien, ce n'est qu'ensemble que nous pourrons sortir de la crise, préparer le moment où l'ordre international économique reposera sur des données nouvelles et sur des principes équitables. »

Cette tentation du repli sur soi, cette concurrence entre États membres, le gouvernement socialiste allait lui-même les ressentir. Alors que les mesures sociales mises en place par la gauche entraînaient une relance de la consommation de type keynésienne, le dynamisme économique qui en résultait profitait autant, sinon plus, aux entreprises allemandes, grevant d'autant les comptes extérieurs. La France socialiste payait ainsi le prix d'une politique à contre cycle de ses partenaires, le tout aggravé par la hausse continue du dollar et la dépréciation de la monnaie française. Seul un plan concerté à l'échelle européenne – sinon mondiale – aurait peut-être pu atténuer cette situation. C'était en quelque sorte l'objet du projet d'Espace social européen : créer une solidarité nouvelle face à la crise. Mais la France ne fut pas suivie.

... crise de l'Europe.

À l'été 1981, la Communauté européenne traversait l'une de ses phases noires. En dehors de quelques avancées majeures – instauration du Conseil européen, élection du Parlement au suffrage universel, renforcement de la coopération politique européenne et création du SME –, le grand projet d'Union européenne rédigé au début des années soixante-dix restait lettre morte. Non seulement la Communauté

européenne semblait incapable de relever les défis qui se présentaient à elle et que nous venons de rappeler, mais Bruxelles semblait comme inerte à résoudre ses propres problèmes : le budget communautaire était proche de la banqueroute, la politique agricole commune déversait sur les marchés des rivières de laits et des montagnes de beurre sans que personne ne sache ce qu'il fallait en faire, aucune réponse précise n'était donnée aux jeunes démocraties espagnole et portugaise qui demandaient à rejoindre la famille européenne, les réformes pourtant nécessaires des fonds social et régional étaient sans cesse différées. Bref, on était dans l'ornière, chacun s'arc-boutant sur ses intérêts particuliers. La France ne dérogeait pas à la règle qui cherchait à préserver le revenu de ses agriculteurs et l'équilibre de son budget à l'égard de la CEE. Avant d'espérer faire progresser l'Europe, il fallait donc solder les contentieux entre États membres : telle était la tâche à laquelle François Mitterrand allait devoir s'atteler.

Une tâche rendue d'autant plus difficile qu'à cette même époque la Grande-Bretagne thatcherienne venait de lancer une terrible offensive contre Bruxelles. *La Dame de fer* s'attaquait en effet à deux des principaux piliers de la Communauté : le système de financement de la CEE ; la politique agricole commune. Attaque que résume à merveille le slogan qu'elle lança à la figure de ses partenaires au cours d'un Conseil européen : *I want my money back* ! Le « problème britannique » venait de naître. Non sans quelques raisons, le Premier ministre britannique estimait en effet que son pays contribuait trop au budget de la Communauté alors qu'en retour les politiques communes lui profitaient moins. Il s'en suivit une bataille de chiffres et de textes réglementaires, de compromis et de contre-propositions qui dura près de trois ans. Bref, une longue bataille d'experts qui devait littéralement paralyser les négociations entre les Dix pendant les premières années du septennat de François Mitterrand. Le problème britannique n'était certes pas la seule difficulté – chacun des Dix défendant à priori le dossier qui lui était cher – mais faisant de son « chèque » préalable à la conclusion des négociations, les demandes de Margaret Thatcher apparaissaient pour beaucoup comme le véritable point d'achoppement de la construction européenne.

Comment trouver avec Londres un compromis acceptable sans sacrifier la nécessaire solidarité financière de l'Europe et tout en relançant le mouvement de l'intégration européenne ? Telle était l'équation politique à résoudre. Comme souvent dans l'histoire de la Communauté, la France ne put réussir qu'en introduisant la variable allemande.

L'Allemagne, une fois encore

Si l'élection de Valéry Giscard d'Estaing avait brisé

l'axe Paris-Bonn, le couple franco-allemand ne tarda pas à se reconstituer. Ceci n'allait pas de soi. François Mitterrand et Helmut Schmidt, on le sait, ne s'appréciaient guère : l'un et l'autre s'étaient durement opposés au sein de l'Internationale socialiste. Leurs styles différaient. Pourtant, dès le lendemain du 21 mai, le Chancelier allemand était reçu à l'Élysée. Dès cette première rencontre s'est nouée une alliance politique qui ne se démentira plus entre le Président et le Chancelier : sur les marches du Palais de l'Élysée, François Mitterrand n'hésitait pas, contrairement à son prédécesseur, à apporter son soutien à la double-décision de l'OTAN. Si les négociations n'aboutissaient pas, expliquait le Président de la République, des missiles américains devraient être déployés face aux SS-20 soviétiques. De telles déclarations, qui furent renouvelées, étaient une véritable aubaine pour Helmut Schmidt mis en difficulté dans son propre pays – et dans son propre parti – sur cette question. Lorsqu'à l'automne 1982, Helmut Kohl fut nommé à la Chancellerie, l'accord politique entre les deux pays se perpétua sur cette même base. Il fut même confirmé avec éclat au Bundestag, lors du célèbre discours prononcé par François Mitterrand à l'occasion du 20^e anniversaire du Traité de l'Élysée.

On oublie d'ailleurs trop souvent de rappeler que ce discours comporte une dernière partie entièrement consacrée à la Communauté européenne. François Mitterrand y développe une vision généreuse et volontariste de l'Europe que l'on retrouvera par la suite. C'est véritablement à partir de cette date que le rapprochement franco-allemand s'effectue sur les questions communautaires. Non pas que les divergences aient disparu. Au contraire, sur d'importants dossiers – montants compensatoires, maîtrise du budget, politique industrielle, fonds structurels, institutions, etc. –, les deux délégations conservent des approches très différentes. Mais, peut-être plus qu'avant, priorité est donnée à des solutions à deux avant de s'engager à Bruxelles. Bien entendu, le choix fait par François Mitterrand, en mars 1983, de respecter les contraintes du système monétaire européen ne pouvait que confirmer ce rapprochement. Le Président explique d'ailleurs très simplement sa décision par ces mots : « nous n'avons pas voulu et nous ne voulons pas isoler la France de la Communauté Européenne dont nous sommes partie prenante, la séparer du mouvement qui porte cette Europe à devenir enfin l'un des grands partenaires du monde. »

La tactique de la présidence française

Le tandem Mitterrand-Kohl naissant – et sa formidable force d'entraînement politique – ne sera toutefois pas assez fort pour emporter la décision à l'automne 1983 : Margaret Thatcher est de plus en plus

difficile, quant à la présidence grecque qui cherche à sauvegarder les intérêts des pays d'Europe du sud, elle ne parvient pas à imposer un compromis acceptable. Le Conseil européen d'Athènes devait donc se solder par un terrible échec. Il faudra donc attendre la présidence française de 1984 pour que, véritablement, la Communauté sorte de l'ornière.

François Mitterrand se saisit alors personnellement et directement du dossier européen. Immédiatement après l'échec d'Athènes, il fait venir l'un de ses proches au ministère des Affaires européennes – Roland Dumas. Puis, dès le mois de février 1984, il entame une vaste tournée des capitales européennes. Chaque chef de gouvernement a droit à sa séance de « confessionnal ». Le Président français écoute, note les doléances et enregistre les points d'accord. Il se livre, comme il le déclare alors, à un « tour d'horizon » dans le but d'obtenir « une photographie aussi précise que possible » de ce que veulent les uns et les autres. « J'ignore – précise-t-il – ce que seront les positions finales. Mais tout cela fait partie du grain à moudre que je rapporte dans mon sac de voyageur, et que je verse dans le fonds commun du grain non moulu. On ne sait pas trop encore quelle farine cela donnera. »

Toutefois, malgré les efforts déployés par le Président, le Conseil européen de Bruxelles de mars 1984 sera un demi-échec. Certes, la présidence française aura réussi à imposer un compromis d'ensemble sur la plupart des dossiers : agriculture, industrie et recherche, fonds structurels, élargissement, etc., ce sont en tout dix-sept points litigieux qui ont été réglés à Bruxelles. Malheureusement – et c'est là toute la logique d'une négociation en « paquet » –, Margaret Thatcher s'est obstinée une fois de plus. On serait tenté de dire : une fois de trop. Au dernier moment, elle a refusé le « chèque » que ses Neuf partenaires étaient prêts à lui proposer ! Dans la mesure où le compromis français reposait sur un accord à Dix et non à Neuf, les Chefs d'état et de gouvernements se séparaient donc sur un constat d'échec.

C'est dans ces conditions que s'ouvrait la préparation du Sommet européen de Fontainebleau. Toute la question était de savoir si la France allait renoncer au compromis de Bruxelles patiemment tissé, si la Communauté céderait devant la Dame de fer. En réalité, François Mitterrand fera le contraire. Au lieu de défaire ce qui avait été fait, il décide de ne modifier en rien le texte final de Bruxelles. Au contraire, il insiste dans toutes ses déclarations sur l'accord intervenu à Neuf et sur le fait qu'un seul point de la négociation reste en suspens : le chèque britannique. Parallèlement, et alors que la campagne pour les élections européennes de juin 1984 s'engage, il multiplie les déclarations sur l'avenir de l'Europe. Relancer l'intégration commu-

-nautaire, développer de nouvelles politiques communes, créer une véritable citoyenneté européenne, sont autant de thèmes qu'il aborde dans ses interventions publiques, notamment dans son discours devant le Parlement de Strasbourg, le 24 mai 1984. Là François Mitterrand envisage d'ailleurs la tenue d'une nouvelle réunion de Messine pour donner un nouvel élan à la construction européenne et se déclare personnellement favorable au projet Spinelli que les députés européens venaient d'adopter. La tactique était claire : flanqué d'un Helmut Kohl tout aussi déterminé, il s'agissait de se tourner résolument vers l'avenir et, ainsi, de faire apparaître le Premier ministre britannique comme responsable d'un éventuel échec à Fontainebleau. Au fond, le message que François Mitterrand adressait à ses partenaires était simple : allons-nous continuer à ferrailler sur des dossiers techniques ou sommes nous prêts à relever les défis à venir ? Stérile, peu porteuse d'espoir, la position de Margaret Thatcher ne tardait pas à s'effriter. Certaines voix commençaient à dénoncer son attitude, y compris au sein du parti conservateur.

La relance de Fontainebleau

Les 25 et 26 juin 1984, s'ouvre à Fontainebleau le second sommet de la Présidence française de la Communauté. Aucun commentateur ne se risque alors à un pronostic sur son résultat. Sur les marches de l'escalier qui la conduisent à la salle de conférence, Margaret Thatcher déclare d'ailleurs qu'elle est d'une « humeur batailleuse » ; au soir du premier jour, les négociations sont au point mort. Les débats reprennent le lendemain matin par le traditionnel petit-déjeuner franco-allemand. Là, Helmut Kohl et François Mitterrand vérifient leur solidarité, elle se traduit d'ailleurs par un geste de la Présidence en faveur de l'Allemagne : en échange du démantèlement de certains montants compensatoires, l'Allemagne pourra octroyer une aide fiscale à ses agriculteurs.

La séance plénière reprend vers dix heures dans une lourde atmosphère. Nouvelle bataille de chiffres. Le Premier ministre britannique veut beaucoup plus que les 65 % de rabais qu'on lui propose et, surtout, sur un montant plus élevé. Elle réclame alors une suspension de séance pour s'entretenir avec Helmut Kohl. Mais celui-ci ne lâche rien. Il indique que la proposition faite par la présidence – c'est-à-dire par François Mitterrand – est à prendre ou à laisser. De retour à son siège, le Chancelier adresse un signe au Président français. Ce dernier se tourne alors avec Margaret Thatcher, en face de lui, à l'autre bout de la grande table du Conseil : « Madame, c'est notre dernière offre. Quelle est votre décision ? » La Dame de fer hésite. Finalement, elle demande... 66 %. Le Président français se tourne alors vers ses partenaires, obtient leur accord d'un signe de tête. François

Mitterrand déclare alors : « nous cédonc aux charmes britanniques. »

La tactique française a donc porté ses fruits. À l'issue du Conseil européen de Fontainebleau, lors de la conférence de presse, le Président ne cache pas sa satisfaction :

« Le paquet, le fameux paquet dont on avait commencé à parler à Stuttgart, est désormais entièrement dénoué, et tous les objets, toutes les parties comprises dans ce paquet sont désormais acquises. Il n'est pas une seule des questions ébauchées à Stuttgart, étudiées à Athènes, débloquées pour partie à Bruxelles, qui reste aujourd'hui à discuter. Tout a été décidé, sur tous les points. »

Il faut se rendre compte de l'importance de ces décisions : un compromis a été trouvé avec la Grande-Bretagne ; les Dix ont donné les moyens à la Communauté de se financer à l'avenir ; la réforme de la PAC et la rénovation de certains fonds structurels sont acquises ; le programme de recherche européenne *Esprit* est confirmé ; une date butoir est donnée pour que s'achèvent les négociations avec l'Espagne et le Portugal.

Mais l'essentiel est peut-être ailleurs : en refermant l'ensemble des contentieux qui empoisonnaient la vie de la Communauté, les Dix pouvaient désormais se tourner vers l'avenir. Là encore, Fontainebleau ouvrait la voie. Les conclusions prévoyaient en effet la réunion des représentants des chefs d'état et de gouvernements en comités spécialisés chargés de réfléchir à l'avenir institutionnel de l'Europe, aux nouvelles politiques à mettre en œuvre et à la définition d'une citoyenneté européenne. Autant de travaux qui allaient ouvrir le chemin vers l'Acte unique et finalement au Traité de Maastricht lui-même. Gaston Thorn, le Président de la Commission, résume cela à merveille :

« Je voudrais associer la Commission et dire que ce qui était essentiel c'est que nous remettions l'Europe en marche. Le Président de la République l'a souligné : avant de relancer, avant de s'engager dans une nouvelle politique, il fallait garantir la cohésion nécessaire et donc déblayer le terrain de ces problèmes qui nous ont beaucoup, disons-le franchement, empoisonnés et qui nous ont bloqués pendant trop longtemps. Eh bien ! je suis heureux que, grâce à la Présidence française, en tête grâce au Président de la République, à M. le Ministre Cheysson, à M. Dumas et à tous leurs collaborateurs, pendant ces six mois, on a travaillé d'arrache-pied, on y est parvenu peut-être un peu plus tard au cours de la journée qu'on avait espéré ou souhaité, mais c'est chose faite ! »

Rappelons enfin qu'à Fontainebleau, au cours des discussions de couloir, les Dix s'étaient entendus sur les initiales du prochain président de la Commission. Ce serait JD ! Le triangle Delors-Mitterrand-Kohl était en place : il allait produire la relance de l'Europe que l'on sait. ■

Les rivages de l'Union

Interview de **CATHERINE LALUMIÈRE**

JEAN-FRANÇOIS HUCHET : *Vous faites vos premiers pas dans la politique européenne au moment où se met en place un Conseil des ministres traitant du Marché intérieur. Puis vous devenez, quelques mois plus tard, Secrétaire d'Etat aux Affaires européennes, à un moment crucial puisqu'on met la dernière main au traité d'adhésion de l'Espagne et du Portugal. Comment se présentait ce dossier le jour où vous vous en saisissez ?*

CATHERINE LALUMIÈRE : J'ai fait mes premiers pas sur les dossiers européens au moment où se mettait en place, à la demande du gouvernement allemand, un conseil des ministres traitant des questions en suspens concernant le Marché intérieur. J'étais alors à la Consommation, rattachée au ministre de l'économie et des finances. Lors de la présidence française, au premier semestre 1984, j'ai présidé ce conseil « Marché intérieur ». Sans doute cette expérience fut-elle assez concluante pour qu'à la fin de cette même année, Roland Dumas devenu Ministre des Relations extérieures me proposa au Président Mitterrand pour être Secrétaire d'Etat aux Affaires européennes.

Quand je prends mes fonctions, nous entrons dans la phase finale des négociations pour l'entrée de l'Espagne et du Portugal. Du côté français, les dossiers sont parfaitement cadrés et maîtrisés. Il n'y a sur cette question qu'un patron et un seul, François Mitterrand. Il a clairement fixé l'objectif : ces deux pays doivent nous rejoindre, quelles que soient les critiques, les craintes et les arguties de ceux qui refusent cette perspective. Il faut se souvenir qu'à ce moment-là, une bonne partie des départements français était en ébullition, en particulier ceux pour lesquels la culture des fruits et légumes et la viticulture représentent des activités importantes. Mais il fallait aussi compter avec tous ceux de la façade Atlantique, de la côte basque au littoral breton, pour lesquels la pêche représentait une part significative de l'économie régionale. Nous pourrions ajouter à ces dossiers sensibles, celui des aciéries espagnoles. Nous venions en effet de traiter le problème très difficile de l'acier français, quand se profile à l'horizon la menace d'une concurrence de la production des Asturies. Cette ébullition était relayée par une bonne partie de la classe politique mais, pour l'essentiel, l'opposition la plus claire à ce projet venait du Parti Communiste et du RPR.

J-F. H. : *La France était-elle suffisamment épaulée par ses partenaires pour que se règlent ces problèmes ?*

CATHERINE LALUMIÈRE : Les Allemands et, avec eux, nos partenaires d'Europe du Nord, avaient conscience que sur ces questions de la pêche et de l'agriculture, la France était la plus directement concernée. Ils nous ont donc laissé une grande latitude pour traiter ces problèmes par des discussions bilatérales.

Pour ménager les intérêts des uns et des autres, il nous fallait peser de façon aussi juste que possible les avantages et les inconvénients qui allaient se présenter à nous, des deux côtés. Pour l'essentiel, nous avons négocié sur des périodes transitoires, des calendriers permettant d'amortir les chocs inévitables pour les producteurs français en évitant d'étrangler les Espagnols et les Portugais. Nous nous sommes également appuyés sur les Programmes Intégrés Méditerranéens dont ont bénéficié les régions PACA, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées et Aquitaine. Il a fallu faire un travail important d'explication auprès des milieux socio-professionnels concernés. Au total, nous avons réussi à articuler des calendriers et des mesures de soutien et d'adaptation qui allaient permettre de franchir sans difficultés majeures le cap politique que le Président avait fixé. Il n'empêche qu'à l'Assemblée Nationale, lors du débat sur la ratification du traité d'adhésion, ceux qui s'y étaient opposés depuis le premier jour ont tenu des discours d'une violence rare. Il est intéressant de regarder qui a voté « non » et qui s'est alors abstenu. Tous sont très certainement devenus par la suite les meilleurs amis des Espagnols et des Portugais mais, à cette époque, ils étaient obsédés par le court terme. Cela a été pour moi une grande leçon. Tout au long de cette affaire, j'avais eu à comparer entre les positions, profondément réfléchies du Président, et les égoïsmes sans perspectives, les craintes exagérées, exprimées souvent de façon démagogique.

J-F. H. : *Ces deux nouveaux adhérents, au-delà de leurs productions, modifiaient sensiblement le visage de l'Europe.*

CATHERINE LALUMIÈRE : Il est exact qu'avec ces deux adhésions l'Europe devenait un peu plus latine, qu'elle s'ouvrait encore un peu plus sur le monde méditerranéen. Cette donnée apparaissait dans la toile de fond géopolitique du processus en cours. Il est clair que cette donnée explique pour une part la forte détermination de François Mitterrand dans cette affaire. A cet aspect des choses, on peut très certainement ajouter sa sympathie

personnelle pour les dirigeants de ces deux pays et l'orientation générale de leurs politiques.

J-F. H. : *A partir de là le film de la construction européenne s'accélère. Presque sans souffler les douze se lancent dans la discussion de ce qui deviendra l'Acte Unique.*

CATHERINE LALUMIÈRE : Pour l'Acte Unique, mon premier point de repère important se situe au sommet de Milan. C'est là que la présidence italienne a pris l'initiative du lancement de la conférence intergouvernementale qui devait nous conduire à ce texte. Or trois pays, la Grande-Bretagne, le Danemark et la Grèce, refusaient le principe de cette conférence. Ce sommet s'est donc terminé dans une ambiance un peu grise. Il était évident que l'unanimité indispensable pour le traité auquel nous voulions aboutir était loin d'être acquise. Cependant, de retour à Paris, la consigne a été de poursuivre notre travail sur cet énorme chantier comme si le succès était directement accessible. J'en ai convaincu mes collaborateurs : nous avions, cette fois encore, une obligation de résultat. En plein accord avec Roland Dumas qui, en tant que ministre des relations extérieures, suivait de près ce dossier, j'ai eu alors la chance de jouir d'une grande liberté et nous avons réussi à progresser en dépit des réticences observées à Milan.

Au sommet de Luxembourg, en décembre 85, nous nous présentions donc avec un certain nombre d'avancées mais aussi avec des problèmes qui semblaient difficiles à surmonter. Et là, il s'est produit une sorte de miracle, grâce à l'excellente présidence luxembourgeoise. Sans doute était-elle la mieux placée pour conduire cette affaire. Personne ne pouvait en effet la suspecter d'intention hégémonique, la rejeter pour une arrogance supposée, craindre trop de tiédeur de sa part quant à la cause européenne. Elle a réussi à créer une ambiance des plus favorables ce qui a empêché que le fil des négociations se rompe. Au point que le fameux « article 100 », si souvent critiqué pour sa mauvaise rédaction, a été le fruit d'une séance de travail comme il n'y en pas souvent eu. Imaginez l'ensemble des chefs d'Etat et de gouvernement autour d'une table, le crayon à la main, rédigeant, raturant, proposant, et ce, membre de phrase par membre de phrase, au mot près. Imaginez François Mitterrand, Helmut Kohl, Margaret Thatcher et les autres à la recherche des formules que tous pourraient accepter. Ils ont réussi, mais nous avons vraiment frôlé l'échec...

J-F. H. : *Parmi les critiques de ce texte faites par une partie de la gauche, le fait que le volet social y soit très mince revient très souvent. Comment expliquez-vous cette faiblesse ?*

CATHERINE LALUMIÈRE : Ce que vous appelez faiblesse n'est que le strict reflet de l'état des forces en présence

dans cette négociation. Sur ce point, la France souhaitait très explicitement et fermement des avancées sociales générales et aussi sur le droit du travail. Aussitôt cette position exprimée, nous avons rencontré des résistances très fortes. Elles venaient bien sûr des Britanniques, mais également des Allemands qui se sont montrés très fermes dans leur opposition. Une des raisons de leur obstination à faire obstacle à nos propositions est que ce domaine est, en Allemagne, de la compétence des Länder et non de l'échelon fédéral et, donc, encore moins du niveau européen. Un autre de leurs arguments était que cela touchait à la conception que le gouvernement démocrate-chrétien avait du modèle économique européen. Au final, nous n'avons pu arracher que quelques concessions concernant le droit du travail.

J-F. H. : *Pour la suite, vous vous êtes trouvée à un poste qui vous a mis à une position privilégiée pour observer les évolutions de notre continent dans la période 1989-1994 et l'action de François Mitterrand. Vous prenez en effet le Secrétariat général du Conseil de l'Europe.*

CATHERINE LALUMIÈRE : Cela me plaçait effectivement dans une position d'autant plus utile et active que les événements qui allaient suivre, quelques mois après mon arrivée à cette fonction, ont bouleversé brusquement un paysage figé depuis plus de quarante ans. Cela a d'abord été la chute du mur de Berlin, suivie peu de temps après par l'émancipation d'un certain nombre d'Etats du bloc de l'Est, puis la disparition de l'Union soviétique et enfin l'éclatement de la Fédération yougoslave. J'ai été en relation avec tous ces pays qui ont très vite pris contact avec le Conseil de l'Europe pour y faire acte de candidature.

Il est immédiatement devenu évident que cet ébranlement modifiait en profondeur la donne générale de la politique que pouvait et devait mener la France en Europe, par rapport aux Douze et par rapport à ces territoires qui retrouvaient enfin leur visage. Les voies et perspectives ouvertes jusque là par la politique européenne de François Mitterrand étaient nécessairement brouillées. Le mouvement d'approfondissement de l'Union qu'il souhaitait prolongé était ralenti pour un laps de temps dont il était difficile de deviner la durée. On pouvait craindre que l'Union européenne, et cela après un long travail dans lequel il s'était impliqué au premier chef, perde un peu de ses contours. J'ai eu le sentiment que les événements d'Europe centrale et orientale contrariaient les priorités qu'il s'était fixées pour une intégration européenne toujours plus forte. Je crois qu'il a tenté de faire la jonction entre tous ces éléments très disparates, ceux qui étaient connus et expérimentés, ceux qu'il fallait découvrir ou mieux connaître, en lançant l'idée d'une Confédération européenne. C'était pour lui, je le suppose, une manière

de dépasser les contingences immédiates de la période, de se projeter au-delà des calendriers les plus contraints et, peut-être, de dessiner le cadre d'une réflexion et d'une dynamique nouvelle. Préserver et approfondir ce qui avait été si difficilement acquis, et d'autre part ouvrir une porte sur un avenir dont bien peu auraient été capables de dire alors ce qu'il serait exactement. Mais c'était sans compter sur nombre de réticences, en particulier celles venant des dirigeants de ces Etats

qui venaient de retrouver leur liberté d'action et n'étaient pas prêts à s'engager sans avoir mieux fait un inventaire bien documenté des chances qui s'offraient alors à eux.

Cette proposition de Confédération européenne a été, en ce domaine, une des dernières initiatives d'un homme profondément acquis à la cause européenne, mais elle n'a pas été reçue et l'histoire a choisi d'autres voies. ■

Le Traité de Maastricht : la dernière grande œuvre européenne de François Mitterrand

Par **ELISABETH GUIGOU**

Députée de la Seine Saint Denis, ancien ministre

François Mitterrand avait réussi, en juin 1984, au sommet de Fontainebleau à « désempoigner l'Europe ». Il avait, avec l'appui d'Helmut Kohl, résolu 17 contentieux, dont l'épineuse question de la contribution britannique, et mis en place deux commissions, l'une sur l'Europe des citoyens, l'autre sur la réforme des institutions, confiée à Maurice Faure, dont les propositions allaient largement inspirer l'acte unique de 1986. De Fontainebleau à Maastricht, François Mitterrand sut déplacer, avec Helmut Kohl et Jacques Delors, des montagnes de scepticisme, d'inertie et d'égoïsmes. Dès sa réélection en mai 1988, il voulut relancer trois grands chantiers européens : la monnaie unique, l'harmonisation sociale et l'harmonisation fiscale. Il allait utiliser sa seconde Présidence de la Communauté durant le deuxième semestre 1989, pour impulser une dynamique qui conduisit au traité de Maastricht. Il allait réussir sur la monnaie unique et le protocole social. Mais l'harmonisation fiscale dut être ajournée, la France s'étant retrouvée seule à la défendre.

La monnaie unique, évidence aujourd'hui, fut le fruit d'un intense combat politique. François Mitterrand porta avec Jacques Delors ce projet, resté longtemps une utopie. Le chancelier Kohl qui, le 3 juin 1988 à Evian, avait donné à François Mitterrand son accord pour la monnaie unique, était de plus en plus réticent au fur à

et à mesure que le calendrier se précisait. Pour le convaincre, François Mitterrand décida, en juillet 1989, la création d'un groupe de travail composé de représentants de haut niveau des ministres des finances et des affaires étrangères des douze Etats membres, pour la France Jean-Claude Trichet, Directeur du Trésor, et Pierre de Boissieu, Directeur des affaires européennes. Il me confia la présidence de ce groupe qui fut chargé des travaux préparatoires à l'ouverture d'une conférence intergouvernementale (CIG) sur l'Union économique et monétaire (UEM). Le groupe « Guigou » présenta son rapport aux conseils des ministres des finances et des affaires étrangères en novembre 1989 et, en décembre, le Conseil européen des chefs d'Etat et de gouvernement de Strasbourg décida de la convocation d'une CIG à partir de décembre 1990. La délégation française, dont j'étais membre et qui était menée par Pierre Bérégovoy, s'y battit constamment pour faire exister l'union économique à côté de l'union monétaire, en contrepartie de l'indépendance de la future Banque centrale européenne. Ainsi, en décembre 1991 à Maastricht, étaient adoptées non seulement la création de l'euro mais aussi, sur proposition personnelle de François Mitterrand, une date butoir pour sa naissance : au plus tard en 1999.

Mais Maastricht fut aussi une grande avancée vers l'union politique. Dès janvier 1990, le Président demanda à Roland Dumas, Hubert Védrine et moi-même d'explorer avec les responsables allemands comment avancer sur l'Union politique. En avril 1990, parallèlement à la CIG économique et monétaire, François Mitterrand et Helmut Kohl proposèrent à leurs

partenaires une CIG « politique » pour renforcer la citoyenneté européenne et la légitimité démocratique de la Communauté et développer de nouvelles politiques communes : politiques sociales, politique étrangère, justice et sécurité intérieure.

Cette CIG, où Roland Dumas et moi-même représentions la France, adopta plusieurs nouvelles dispositions importantes sur les institutions. Pour une Union européenne plus démocratique, une nouvelle procédure d'adoption des textes communautaires fut créée : la « codécision » qui donne le dernier mot au Parlement européen. Celui-ci gagna également le pouvoir d'investir, par un avis conforme, la Commission européenne et son Président. Le Parlement européen devenait enfin un acteur politique de poids au sein de l'Union. Le vote à la majorité au sein du Conseil fut largement étendu.

Sur les politiques communes, le principal débat nous opposa au Royaume-Uni qui refusait obstinément l'intégration au traité de Maastricht de la Charte sociale européenne. Un « protocole social », annexé au Traité, permit tout de même de développer le dialogue social entre patronats et syndicats européens et des normes européennes en matière de conditions de travail, d'information et de consultation des travailleurs, d'égalité homme/femmes, de lutte contre l'exclusion. Le traité étendait par ailleurs les compétences communautaires aux programmes éducatifs et de formation professionnelle, la santé, l'aide aux pays en développement, la protection des consommateurs... François Mitterrand tenait tout particulièrement à une politique industrielle et de recherche européenne. Il n'avait pas ménagé ses efforts en faisant adopter, au cours des années précédentes, les programmes Eurêka et Esprit. Malgré l'opposition des libéraux, il obtint des dispositions dans le traité sur l'industrie. Il eu fallut un engagement fort des gouvernements pour obtenir des avancées concrètes. Mais, à partir de 1993, le gouvernement Balladur se désintéressa de ce sujet.

Enfin et surtout, deux champs d'action entièrement neufs étaient ouverts à l'Union grâce au traité de Maastricht : la politique étrangère et de sécurité commune (la PESC) et la justice et sécurité intérieure. Créer des actions communes dans ces champs de compétences régaliennes des Etats était un véritable défi. Dès 1992, l'unité diplomatique européenne ambitionnée par le traité de Maastricht fut mise à mal par l'éclatement de l'ex-Yougoslavie. Confrontée à une guerre sur son propre sol, l'Europe se révéla divisée et impuissante. La politique européenne de justice et de sécurité intérieure progressa davantage. L'objectif fixé par Maastricht était double : 1) harmoniser les procédures judiciaires pour que les citoyens européens puissent bénéficier partout en Europe des mêmes

protections et ne pâtissent pas des différences de législations ; 2) mettre en place des politiques communes pour faire face aux menaces et aux défis venus de l'extérieur. Le traité d'Amsterdam, en 1997, permit d'élargir le champ des décisions prises à la majorité qualifiée. S'engagea dès lors un immense chantier d'harmonisation des politiques nationales en matière d'asile, d'immigration, de lutte contre la criminalité internationale, de justice civile, de justice pénale, de coopération douanière et policière. Et le Conseil européen de Tampere en 1999, entièrement consacré à ces questions, fit progresser la reconnaissance mutuelle des décisions judiciaires, créa Eurojust, réseau de liaison opérationnelle entre les juges européens, et fixa l'objectif du mandat d'arrêt européen.

Le traité de Maastricht signait la fin d'une époque, celle où l'Europe de l'Ouest, abritée derrière le rideau de fer, développait une intégration économique qui rendait impossible la guerre entre pays membres de la Communauté. Une fois domptés les démons européens, le nationalisme et la guerre, de nouveaux défis surgissaient, non plus intérieurs mais extérieurs à l'Europe, produits des dérives de la mondialisation et de la montée de l'hyperpuissance américaine. Maastricht esquissait des réponses, certes inachevées, à ces nouveaux enjeux, en mettant en commun le cœur même de la souveraineté de nos Etats : la monnaie, la défense, la diplomatie, la police et la justice.

Après la difficile négociation de ce traité, François Mitterrand décida de le faire ratifier par référendum. Il considérait que l'importance des partages de souveraineté contenus dans le traité justifiait une validation populaire directe. François Mitterrand jeta tout son poids dans la bataille au début de septembre 1992. Malade, souffrant physiquement, il plaida ardemment pour « une France forte dans une Europe forte capable de résister aux agressions extérieures ». Il ajoutait que « L'Europe cristallise à tort beaucoup de peurs : peur du changement, peur de la modernisation, de l'ouverture au monde et aux autres. C'est un paradoxe. On projette sur l'Europe des menaces imaginaires, alors qu'elle nous protège de risques bien réels ». Le référendum recueillit 51,4 % de voix favorables. La construction européenne était assise pour la première fois sur une base démocratique. Ce fut la dernière grande victoire politique de François Mitterrand. À mes yeux, la plus belle.

François Mitterrand avait déployé toutes les facettes de son talent, sa vision de l'avenir, son savoir-faire tactique, sa pugnacité, sa force de conviction, sa crédibilité auprès de ses homologues européens, pour entraîner les socialistes, les autres dirigeants européens puis l'ensemble des Français, dans cette nouvelle étape de la grande aventure européenne. ■

Repères

Rwanda : les faits

Par HUBERT VEDRINE

« Compte tenu des absurdités qui ont été écrites à ce sujet, les lecteurs du Bulletin de l'IFM ont droit, me semble-t-il, à un rappel objectif de la politique que François Mitterrand a entendu mener au Rwanda.

Dans ce petit pays d'Afrique Centrale les colonisateurs allemands à partir de 1898, et surtout belges après 1923, avaient systématiquement favorisé – pour s'appuyer sur elle – la très petite minorité tutsie représentant environ 15% de la population et renforcé son pouvoir sur la masse paysanne hutu, 85% environ.

À l'indépendance en 1962, les Hutus se révoltèrent et massacrèrent un grand nombre de Tutsis. Ils mirent la main sur leurs richesses, leur bétail, et le pouvoir. Une partie des Tutsis s'enfuit en Ouganda, pays voisin, une autre resta sur place. À partir de là, la donnée de base de la politique rwandaise fut l'espoir et le projet des Tutsis de l'extérieur de rentrer au Rwanda, et la crainte des Hutus de les voir venir récupérer leurs richesses et leur pouvoir et la volonté de les en empêcher. Des massacres de Tutsis par des Hutus eurent lieu à diverses reprises dans les années 60 et 70.

À l'indépendance, les Rwandais s'étaient tournés vers la France. Le Général de Gaulle les avait accueillis dans l'ensemble africain francophone. Sous Valéry Giscard d'Estaing fut signé un accord de coopération des gendarmeries. Après 1981, François Mitterrand ne remit pas en cause cet héritage et cette politique.

En Ouganda, les enfants des Tutsis rwandais exilés s'impatientaient. Un jeune leader était apparu, Paul Kagamé, qui avait créé le FPR, Front Patriotique Rwandais pour reconquérir le Rwanda. Il avait aidé le chef rebelle ougandais Museweni, familialement lié aux Tutsis, à renverser le Président Obote, successeur d'Amine Dada, et à prendre le pouvoir à Kampala. À charge de revanche... Au Rwanda, sous le régime du Président Habyarimana, les Tutsis étaient surveillés, menacés, voire victimes d'exactions. La mention Tutsis/Hutus, remontant au protectorat belge, était toujours en vigueur sur les cartes d'identité.

En 1990, Paul Kagamé soutenu par l'armée ougandaise, entreprit de prendre le pouvoir par la force à Kigali. Ne représentant que les Tutsis de l'extérieur, donc une partie seulement de 15% de la population du Rwanda, il ne pouvait de toute façon pas y parvenir autrement. Face à cette attaque, le Président rwandais Habyarimana demanda l'aide de la France. François Mitterrand estima, comme il l'avait fait en 1983 au Tchad face aux prétentions libyennes, que si la France laissait renverser en Afrique, par la force, un gouvernement majoritaire lié à elle par des accords de coopération, de Dakar à Djibouti, sa garantie et sa protection ne vaudraient plus rien et que ses pays s'armeraient alors à outrance. Ligne gaullo-mitterrandienne. Il décida donc une politique en deux volets :

1) aider, former et équiper l'armée rwandaise pour qu'elle puisse résister aux attaques de l'Ouganda et du FPR,

2) mais en même temps, traiter le fond du sujet en obligeant par diverses pressions le gouvernement majoritaire hutu à partager le pouvoir avec les Tutsis et à former un gouvernement de coalition.

C'est ce second point qui est constamment omis ou minimisé.

Les extrémistes hutus et tutsis virent aussitôt pour eux le danger de cette politique. Si la France réussissait, les Hutus ne garderaient pas tout le pouvoir ; les Tutsis ne le récupéreraient pas en entier. Les extrémistes hutus firent donc tout pour empêcher la France de réussir.

La France parvint quand même à faire signer par les uns et par les autres, le 4 août 1993, les accords d'Arusha au prix de très fortes pressions sur les deux camps. Ces accords organisèrent donc ce partage du pouvoir au plus haut niveau que le président Habyarimana finit par accepter en se détachant de son opposition interne.

Les extrémistes hutus commencèrent à attiser la haine de la population hutue contre les Tutsis du Rwanda, présentés comme la future cinquième colonne de la reconquête tutsie, et à pousser à l'extermination, et même pour certains d'entre eux,

à la préparer. De son côté le FPR activait ses préparatifs militaires et renforçait sa pression sur la frontière. A chaque nouvelle pression externe correspondait un durcissement hutu interne. Comme il était prévu de longue date, hormis une vingtaine d'assistants militaires techniques qui agissaient dans le cadre de l'accord de coopération militaire, pour protéger le Rwanda contre les agressions extérieures, les forces françaises furent retirées après les accords d'Arusha, et remplacées par un contingent militaire international avec mandat de l'ONU.

Dans ce contexte, ceux qui abattirent, le 6 avril 1994, l'avion qui transportait les présidents rwandais et burundais, pulvérisèrent les dernières chances de solution politique soutenue par la France et déclenchèrent l'engrenage vers l'enfer. Le FPR saisit aussitôt l'occasion de marcher militairement sur Kigali. Mais dès l'assassinat de leur président, les plus durs parmi les Hutus avaient déclenché, sous prétexte de le venger, des massacres de Tutsis à grande échelle qui tournèrent vite au génocide. L'attentat fut attribué soit aux extrémistes hutus – Habyarimana étant « coupable » à leurs yeux d'avoir cédé aux pressions françaises – soit au contraire au FPR – Kagamé ne pouvant courir le risque d'une réussite de la politique française, sauf à rester hors-jeu, et ayant besoin d'un motif pour intervenir. Le juge Bruguière estime avoir des preuves et des témoignages directs de la responsabilité de Kagamé.

Au début des massacres, mis à part les 450 parachutistes français envoyés pour aider au rapatriement des Français, et les assistants militaires déjà cités, qui étaient sur le point de partir, il n'y avait donc sur place que des forces de l'ONU, essentiellement belges.

La Belgique les retira après que plusieurs casques bleus belges aient été massacrés. Dès les premiers jours la France saisit le Conseil de sécurité pour que soit envoyée d'urgence une force d'interposition. Mais aucun pays ne répondit. Les États-Unis, échaudés par leur dix-huit tués en Somalie, bloquèrent tout engagement. C'est devant cette inertie que François Mitterrand et Edouard Balladur se résolurent à agir

seuls et à organiser, avec l'autorisation du conseil de sécurité donnée le 22 juin 1994, l'opération Turquoise. Cette opération fut annoncée par un communiqué commun du Président et du Premier ministre le 18 juin 1994. Celle-ci eut pour seul but la protection de la population civile fuyant vers la République Démocratique du Congo et le sud du Rwanda, tandis que le FPR prenait le pouvoir à Kigali.

II

Les accusations contre la politique française sont très violentes, voire délirantes. Certaines sont de bonne foi, et émanent de gens sincèrement bouleversés. D'autres sont calculées ou instrumentalisées. Elles sont surtout venues de journalistes, d'ONG, de personnalités politiques tutsies, africaines anglophones, anglaises, américaines et belges. Mais elles ont été reprises au premier degré sans examen par la majeure partie de la presse française, à l'exception notable de Stephen Smith dans « Le Monde » qui n'approuve pas pour autant la politique française, mais fait à son sujet des critiques rationnelles. Ces attaques ont repris à grande échelle en avril 2004 quand Kigali a réagi violemment par une contre-attaque à sa mise en cause par le juge Bruguière. En revanche, les Africains francophones, les autorités belges, américaines et onusiennes ont été très prudentes.

Ces accusations contre la France se focalisent en général sur les seules semaines du génocide. Elles font l'impasse sur les données générales de la politique africaine de la France, de De Gaulle à Mitterrand ; sur le précédent du Tchad ; sur la situation au Rwanda depuis l'indépendance ; sur la politique de Museweni ; sur celle de Kagamé ; sur les pressions de la France qui ont abouti aux accords d'Arusha, élément essentiel ; sur la politique des États-Unis dans la région ; elles négligent la question de l'attentat et ne s'intéressent pas à ce qu'est devenu le régime rwandais par la suite ni aux massacres commis par son armée dans le Nord-Est de la République Démocratique du Congo, ni à sa rupture avec l'Ouganda. Il ne s'agit pour les accusateurs que

de démontrer que « La France coopérait avec un régime qui préparait un génocide » en présentant des « preuves ».

Exemples :

- la France ne pouvait pas ne pas savoir ce qui se préparait. Mais comme je l'ai rappelé, c'est justement parce qu'elle craignait de nouveaux massacres qu'elle s'était impliquée à un tel point ;

- des militaires français ont coopéré et formé les militaires rwandais : mais ce n'était pas caché, et cela n'a pas de rapport avec les massacres entre rwandais, mais avec les menaces à la frontière de l'Ouganda ;

- des livraisons d'armes ont continué après le début des massacres : les dernières livraisons d'armes à l'armée rwandaise contre l'offensive ougando-FPR ont continué quelques jours après le début des massacres, mais bien sûr ceux-ci n'ont pas eu lieu avec des armes françaises ;

- l'opération Turquoise avait pour objet d'aider les génocidaires à fuir : accusation sans fondement. Si cela avait été son intention, la France n'aurait pas attendu une autorisation du conseil de sécurité pour y aller ! De toute façon c'est absurde, les génocidaires pouvant partir par n'importe quelles frontières, en dehors de celles de l'Ouganda. Et de fait, ils sont notamment partis par Goma.

Il peut y avoir eu des zones d'ombre de la part de certains cercles ne voulant pas donner toutes les informations aux autorités françaises, mais cela ne justifie en aucun cas ces formulations.

III

Du coup ce réquisitoire partial et unidimensionnel, et ce véritable déferlement de franco-phobie ont étouffé les vraies questions que soulève cette tragédie.

À l'origine François Mitterrand a-t-il eu raison de ne pas vouloir laisser gagner militairement l'Ouganda et le FPR ? Mais qu'aurait-on dit s'il avait laissé faire ? Quelles conséquences cela aurait-il eu sur toutes les autres rebellions ? Dans cette hypothèse, ne peut-on penser que les massacres déclenchés par l'offensive du FPR auraient eu lieu plus tôt, dès 1990 ?

Dès lors que François Mitterrand avait décidé de s'engager, n'a-t-il pas été trop confiant, ou irréaliste, en pensant que l'on pouvait imposer aux

Tutsis et aux Hutus, grâce aux accords d'Arusha, de partager le pouvoir ? Cette remarque reste d'ailleurs valable aujourd'hui avec les accords de Marcoussis et la Côte d'Ivoire...

Pour réussir, la France n'aurait elle pas dû disposer directement ou indirectement, via les Etats-Unis, d'un levier sur l'Ouganda pour obtenir que Museweni arrête de soutenir militairement Kagamé ? Il est certain que Museweni pouvait stopper l'offensive du FPR : il avait d'ailleurs proposé à un envoyé français de le faire si la France lui livrait des missiles pour combattre la rébellion au nord, aidée par Khartoum. François Mitterrand ne voulut pas prendre cette responsabilité. L'offensive FPR se poursuivit.

Autre question : les conditions de décision, et de contrôle parlementaire de telles interventions sont elles suffisantes ? Faut-il les modifier ?

Finalement qui doit essayer de prévenir de tels engrenages internes/externes ? Les dirigeants du pays ? Les pays voisins ? Mais que faire si ceux-ci sont partie prenante ? Les organisations africaines régionales ? Mais que faire si elles se révèlent incapables d'agir ? La « communauté internationale » ? Mais elle n'est que la somme de ses membres. Il ne reste alors que celui qui est prêt à agir seul ? Mais s'il est accusé de tout, demain ce ne sera personne... Il faut y réfléchir.

Ma conclusion, et ma conviction, sont que l'action de la France, hélas seule, a retardé le génocide jusqu'en 1994. Malheureusement pour les Rwandais, la politique de la France a échoué. Cela ne justifie en rien les extravagantes accusations lancées contre elle qui, de plus, ne débouchent sur aucune explication ni proposition. Elles risquent au contraire de conduire à ce qu'aucun pays ne veuille se mêler d'empêcher d'autres drames annoncés.

Quant aux sommations d'avoir à demander pardon, brandies par beaucoup d'inquisiteurs auto-désignés, on s'interroge. Qui devrait demander pardon ? À qui ? De quoi ? Dans l'espoir de résoudre quel problème ? Laissons là ce méli-mélo. Pour prévenir à l'avenir de telles horreurs, mieux vaut essayer de comprendre honnêtement et sans a priori, quels enchaînements ont conduit à la tragédie de 1994 et à ses suites. ■

GEORGES BEAUCHAMP

Un des plus anciens compagnons de François Mitterrand vient de nous quitter. François Mitterrand et Georges Beauchamp fréquentaient tous deux dans les années 30 la faculté de droit, mais ne se connaissaient guère que de vue. C'est pendant la guerre que les deux hommes se sont rapprochés grâce à l'expérience commune de la clandestinité. Georges Beauchamp a appartenu au Mouvement national des prisonniers de guerre et déportés aux côtés de François Mitterrand. Les deux hommes ne se quitteront plus.

À la Libération, Georges Beauchamp prend la succession de François Mitterrand à la tête du journal *L'homme Libre*. Il renoua quelques temps, avec la SFIO, à

laquelle il avait adhéré avant la guerre, puis rejoignit en 1947 François Mitterrand, dès que ce dernier fut nommé ministre des anciens combattants dans le gouvernement Ramadier. Georges Beauchamp fera partie de la plupart de ses cabinets sous la IV^e République. Il était membre de l'UDSR, dont il occupait les fonctions de secrétaire général, lorsque éclatèrent les événements de mai 1958.

Georges Beauchamp commença alors une nouvelle carrière dans la publicité, sans ralentir son activité politique. Il se rapprocha du Parti socialiste autonome, issu d'une scission d'avec la SFIO sur la question algérienne, pour aider ensuite François Mitterrand à lancer la Ligue pour

le combat républicain, au sein de laquelle se retrouvèrent nombre d'anciens de l'UDSR. Il exercera de la même manière des responsabilités à la Convention des institutions républicaines et au Parti socialiste.

Après la victoire de 1981, Georges Beauchamp fut un vice-président du Conseil économique et social, loué pour sa finesse et sa profonde sensibilité. Pendant une grande partie de sa vie, cet ami de François Mitterrand a mené une action politique faite de constance et de passion pour la chose publique. Georges Beauchamp était, jusqu'en 2003, membre du conseil d'administration de l'Institut François Mitterrand. **H.V.**

Repères

La France, l'Italie face à la question des extraditions

L'affaire Battisti, du nom de cet auteur italien de romans policiers, dont l'extradition vers son pays est en suspens, pour des faits remontant aux années de plomb, a remis au goût du jour ce que d'aucuns ont appelé « la doctrine Mitterrand ». Voici quelques extraits de ses interventions consacrées à ce sujet.

Discours au Palais des sports de Rennes, 1^{er} février 1985

« Oui, j'ai décidé l'extradition, sans le moindre remords, d'un certain nombre d'hommes accusés d'avoir commis des crimes. Je n'en fais pas une politique. Le droit d'asile, dès lors qu'il est un contrat entre celui qui en bénéficie et la France qui l'accueille, sera toujours et a toujours été respecté ; il n'était d'ailleurs pas demandé, dans la circonstance, en temps utile. Je refuse de considérer a priori comme terroristes actifs et dangereux des hommes qui sont venus, particulièrement d'Italie, longtemps avant que j'exerce les responsabilités qui sont miennes, et qui venaient de s'agréger ici et là, dans la banlieue parisienne, repentis... à moitié, tout à fait,... je n'en sais rien, mais hors du jeu. Parmi eux, sans doute une

trentaine de terroristes actifs et implacables. Ce sont justement ceux qu'on ne contrôle pas, c'est à dire qu'on ne sait pas où ils sont ! On dit qu'ils sont en France ? La France est quand même un pays - sans que je puisse préjuger en quoi que ce soit de ce qui se passera demain - dans lequel on a connu une trace moins sanglante qu'ailleurs, même si elle est encore trop sanglante. Mais je dis hautement : la France est et sera solidaire de ses partenaires européens, dans le respect de ses principes, de son droit : elle sera solidaire, elle refusera toute protection directe ou indirecte pour le terrorisme actif, réel, sanglant. »

Compte rendu du déjeuner de travail avec Bettino Craxi, Président du Conseil des ministres d'Italie, 22 février 1985

Nous avons environ 300 Italiens réfugiés en France depuis 1976 et qui depuis qu'ils sont chez nous, se sont « repentis » et auxquels notre police n'a rien à reprocher. Il y a aussi une trentaine d'Italiens qui sont dangereux mais ce sont des clandestins. Il faut donc d'abord les retrouver. Ensuite ils ne seront extradés que s'il est démontré

qu'ils ont commis des crimes de sang. Si les juges italiens nous envoient des dossiers sérieux prouvant qu'il y a eu crime de sang, et si la justice française donne un avis positif, alors nous accepterons l'extradition.

Pour les nouveaux arrivants, nous sommes prêts à être très sévères et à avoir avec vous le même accord qu'avec l'Espagne. Nous sommes prêts à extraditer ou à expulser à l'avenir les vrais criminels sur la base des dossiers sérieux. Il y en a deux actuellement qui pourraient être extradés sous réserve de la justice française.

Conférence de presse conjointe avec Bettino Graxi, 22 février 1985.

« Les principes d'actions sont simples à définir. Ils sont souvent moins simples à mettre en oeuvre. Il s'agit du terrorisme qui est par définition clandestin ; c'est une véritable guerre. Nos principes sont simples.

Tout crime de sang sur lequel on nous demande justice – de quelque pays que ce soit et particulièrement l'Italie – justifie l'extradition dès lors que la justice française en décide.

Tout crime de complicité évidente dans les affaires de sang doit aboutir aux mêmes conclusions.

La France, autant que d'autres pays, encore plus que d'autres pays mène une lutte sans compromis avec le terrorisme. Depuis que j'ai la charge des affaires publiques, il n'y a jamais eu de compromis et il n'y en aura pas.

Le cas particulier qui nous est posé et qui alimente les conversations, est celui d'un certain nombre d'Italiens venus, pour la plupart, depuis longtemps en France. Ils sont de l'ordre de 300 environ – plus d'une centaine était déjà là avant 1981 – qui ont d'une façon évidente rompu avec le terrorisme. Même s'ils se sont rendus coupables auparavant, ce qui dans de nombreux cas est probable, ils ont été reçus en France, ils n'ont pas été extradés, ils se sont imbriqués dans la société française, ils y vivent et se sont très souvent mariés. Ils vivent en tous cas avec la famille qu'ils ont choisie, ils exercent des métiers, la plupart ont demandé la naturalisation.

Ils posent un problème particulier sur lequel j'ai déjà dit qu'en dehors de l'évidence – qui n'a pas été apportée – d'une participation directe à des crimes de sang, ils ne seront pas extradés. Cela je l'ai répété à M. le Président du Conseil tout à l'heure, non pas en réponse à ce qu'il me demandait mais en réponse à un certain nombre de démarches judiciaires qui ont été faites à l'égard de la France.

Bien entendu, pour tout dossier sérieusement étayé qui démontrerait que des crimes de sang ont été commis ou qu'échappant à la surveillance, certains d'entre eux continueraient d'exercer des activités terroristes, ceux-là seront extradés ou selon l'ampleur du crime, expulsés. ■

La Lettre est éditée par
l'Institut François Mitterrand
dont le siège est :
10, rue Charlot 75003 – Paris
Tél : 01 44 54 53 93
Fax : 01 44 54 53 99

Email : Ifm@mitterrand.org
Site : www.mitterrand.org

REVUE TRIMESTRIELLE
Directeur de la publication : Hubert Védrine
Secrétaire de rédaction : Odile Grellat
Réalisation : Studio Baylaucq

Le numéro a été préparé avec l'aimable concours de Joëlle Jaillette, Jean-François Huchet et Jean-François Mary

Imprimerie Centrale de Bordeaux
Dépôt légal.
Numéro de commission paritaire :
0704 G 82038
ISSN 1634-4510

ABONNEZ-VOUS À « LA LETTRE »

« La lettre », éditée par l'IFM, est une publication trimestrielle.
Le prix de l'abonnement (pour quatre numéros) est fixé à 20 Euros.

Nom

Adresse

souscrit un abonnement d'un an (quatre numéros) à « La Lettre ».

Date

Signature

Chèque à l'ordre de l'IFM.

CE FORMULAIRE, REMPLI ET ACCOMPAGNÉ D'UN CHÈQUE LIBELLÉ À L'ORDRE DE L' INSTITUT FRANÇOIS MITTERRAND, EST A ADRESSER À IFM, 10 RUE CHARLOT, 75003 PARIS.